

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXV

AOUT 1929

No 8

LE VOYAGEUR KALM ET LES CLOITRES DE QUEBEC

De tous les voyageurs qui ont publié leurs impressions sur Québec, le naturaliste suédois Peter Kalm est celui qui nous a donné le récit le plus vivant, le plus intéressant et, ajoutons, le plus vrai. Ceci ne veut pas dire, toutefois, que Peter Kalm n'a pas commis d'erreurs sur le compte de la vieille capitale.

L'étranger ne fait que passer dans la ville qu'il visite. Malgré sa bonne volonté et les précautions dont il s'entoure, il ne peut tout voir et tout comprendre. Ses observations sont donc forcément superficielles.

Pour le moment, nous ne voulons relever qu'une erreur du voyageur Kalm. Elle est, au fond, bien peu importante et si Kalm n'avait pas une réputation établie d'homme sérieux nous serions porté à qualifier cette erreur de boutade. Mais comme son assertion est de nature à jeter un peu de ridicule sur les admirables femmes qui habitaient les cloîtres de Québec lors de son passage dans notre pays, il n'est peut-être pas hors de propos de la discuter.

Le 8 août 1749, Peter Kalm visitait l'Hôtel-Dieu de Québec en compagnie du médecin du roi Gaultier. Ce dernier était le médecin de la maison. Il avait obtenu de l'évêque de Québec la permission de conduire Kalm dans tous les

bâtiments de l'Hôtel-Dieu, même dans le cloître. Kalm était luthérien et M. Gaultier, probablement, voulait lui prouver qu'un cloître ne ressemblait pas à la peinture qu'on lui en avait faite dans la Nouvelle-Angleterre qu'il venait justement de visiter.

Le soir du 8 août 1749, Kalm notait ses impressions de la journée dans son carnet de voyage. Son appréciation de l'Hôtel-Dieu de Québec est juste. On peut même dire qu'elle est enthousiaste.

Kalm termine son récit par la note suivante :

“ Le couvent renferme environ cinquante nonnes, presque toutes d'un âge avancé, la plus jeune n'ayant guère moins de quarante ans. En ce moment, il y a parmi elles deux postulantes qui reçoivent l'enseignement propre à la vie du cloître. Avant d'être admise à faire profession, la religieuse passe par un noviciat de deux ou trois ans, dans le cours duquel sa vocation s'éprouve. Car pendant ce temps la novice peut laisser le couvent à volonté, si la règle monastique ne lui convient pas. Mais dès qu'elle a été reçue religieuse, et qu'elle a prononcé des vœux, elle doit y passer sa vie entière. Si une nonne montre des dispositions à vouloir changer son mode d'existence, on l'enferme dans une chambre d'où elle ne peut sortir. Les religieuses de ce couvent ne vont jamais plus loin qu'à l'hôpital, qui est tout près, et même en fait partie. Elles y prennent le soin des malades. *Je me suis laissé dire par plusieurs personnes — voire par des dames — qu'aucune jeune fille ne se décide à entrer au couvent qu'après avoir atteint un âge qui ne lui laisse que peu d'espoir de jamais trouver un mari. Les religieuses des trois couvents de Québec paraissent très vieilles, ce qui me fait croire qu'il y a quelque vérité dans cette assertion.* ”

Si Kalm dit vrai — et nous n'avons aucune raison de douter de sa parole — il tenait ses renseignements au sujet de l'âge des novices à leur entrée dans le cloître de certaines dames de Québec. Eh bien ! ces bonnes dames, en parlant ainsi, faisaient preuve d'ignorance ou de mauvaise foi.

Nous avons pris la peine de compulsé les listes des novices dans les trois cloîtres de Québec pendant toute la du-

rée du régime français et c'est précisément le contraire de l'assertion de Kalm qui est vrai.

Prenons d'abord l'Hôtel-Dieu de Québec mis plus directement en cause par Kalm. Si on retranche les seize premières religieuses venues de France, l'Hôtel-Dieu eut de 1646, année de l'entrée de la première novice canadienne, à 1759, année de la prise de Québec, cent huit religieuses de chœur. De ces cent huit religieuses, quatre avaient treize ans à leur entrée en religion; douze quatorze ans; trente-deux quinze ans; treize seize ans; six dix-sept ans; neuf dix-huit ans; quatre dix-neuf ans; neuf vingt ans; huit vingt-un ans; trois vingt-deux ans; deux vingt-trois ans; trois vingt-quatre ans; une vingt-cinq ans; une vingt-six ans; une avait vingt-neuf ans.

Quant au monastère des Ursulines, les statistiques ne diffèrent pas beaucoup. Ce couvent compta cent religieuses canadiennes de sa fondation à 1759. Deux entrèrent en religion à treize ans; neuf à quatorze ans; quinze à quinze ans; treize à seize ans; onze à dix-sept ans; douze à dix-huit ans; six à vingt-trois ans; sept à vingt-un ans; dix à vingt-deux ans; une à vingt-trois ans; une à vingt-quatre ans; trois à vingt-quatre ans; trois à vingt-cinq ans; deux à vingt-six ans; trois à vingt-sept ans; et sept converses entrèrent à l'âge de vingt-huit ans, trente et trente-trois ans.

Passons maintenant à l'Hôpital général. De 1693, année de sa fondation, à 1759, ce monastère compta cinquante-six religieuses de chœur. Sept entrèrent en religion à quatorze ans; huit à quinze ans; douze à seize ans; neuf à dix-sept ans; trois à dix-huit ans; six à dix-neuf ans; deux à vingt ans; deux à vingt-un ans; une à vingt-deux ans; une à vingt-trois ans; trois à vingt-quatre ans; deux à vingt-six ans; une à vingt-huit ans; deux à vingt-neuf ans; une à trente ans; une à trente-huit ans.

Comme on le voit par ces chiffres les trois couvents de Québec ne se recrutèrent pas beaucoup parmi les demoiselles qui avaient peu d'espoir de trouver des maris.

P.-G. R.

NOTES DIVERSES SUR LA PAROISSE SAINT-PROSPER DE CHAMPLAIN

Requête des francs-tenanciers des rangs St-Augustin, St-Charles et St-Edouard demandant à Sa Grandeur Mgr de Québec leur séparation et démembrement de la paroisse de Ste-Anne.

En 1847, les francs-tenanciers des rangs ou concessions dites de St-Augustin, de St-Charles, de St-Edouard, de Ste-Élisabeth, de la paroisse de Ste-Anne-de-la-Pérade sollicitaient auprès des autorités ecclésiastiques, alors Mgr Jos. Signay, archevêque de Québec, leur séparation et démembrement de la paroisse de Ste-Anne pour former la nouvelle paroisse de St-Prosper.

Afin d'engager le dit seigneur archevêque à accéder à leurs instantes suppliques, les habitants convinrent entre eux de leur propre mouvement de s'obliger les uns envers les autres comme envers leur évêque à fournir et payer, par contribution volontaire, un certain montant d'argent avec une quantité de matériaux et des corvées, approximativement nécessaire pour l'achat de terrains pour y placer l'église, la sacristie, le presbytère, le cimetière et les dépendances de la fabrique comme pour la construction des dits édifices. En conséquence une liste de souscription fut ouverte et signée par un grand nombre et généreusement.

Cette liste ayant été envoyée aux autorités, Mgr l'archevêque délégua M. le grand vicaire Cook, résidant à Trois-Rivières, pour vérifier la requête et les signatures de la liste de souscription. Le tout ayant été trouvé dans l'ordre, Mgr l'archevêque fit savoir aux signataires qu'il acceptait leur offre et qu'ils pouvaient commencer à s'organiser. La place de l'église fut marquée. Le décret signé par Mgr Signay, daté du 26 juin 1848, permet la construction de l'église et donne à la nouvelle paroisse le nom de St-Prosper (évêque d'Aquitaine, docteur de l'église et ami de St Augustin, évêque d'Hypone).

Tout le monde se mit à l'oeuvre. En dix-huit mois, les terrains furent achetés et les bâtisses faites et payées, moins 200 louis qu'on a empruntés.

La première année, 1848, on rendit les murs de l'église jusque sous les fenêtres et l'on mit l'église logeable l'année suivante.

La paroisse de St-Prosper ne fut érigée canoniquement que le 27 février 1850, par décret de Mgr Turgeon.

La paroisse ne devait d'abord se composer que d'un démembrement de Ste-Anne-de-la-Pérade ; mais une partie de la paroisse de Ste-Geneviève-de-Batiscan y fut annexée sur la demande pressante des habitants de la Rivière-à-Veillette de Ste-Geneviève-de-Batiscan.

St-Prosper comprend environ 38 arpents de front sur environ 40 de profondeur, distraits de Ste-Geneviève. De plus, le haut du fief Ste-Marie, large de 72 arpents sur une profondeur d'environ 100 arpents.

De plus, une largeur de terrain égale à celle dudit fief et dans la seigneurie de Ste-Anne-de-la-Pérade, sur une profondeur de 100 à 130 arpents en s'élargissant en haut du fief Ste-Marie de toute la largeur de ce fief. La partie de Ste-Geneviève annexée à St-Prosper s'appelle Rivière-à-Veillette. Les concessions renfermées dans le fief Ste-Marie sont le rang double de St-Augustin qui comprend le Brûlé, le village, le Nord-est et le rang double de St-Edouard.

Les concessions renfermées dans la seigneurie de Ste-Anne sont le rang double de Ste-Elisabeth, St-Charles et le troisième rang de la rivière Ste-Anne et jusqu'à la limite de St-Stanislas.

Les premières terres concédées dans St-Prosper le furent en 1802. Les premiers habitants qui commencèrent les défrichements furent J.-B. Cossette, Joseph Cloutier, Ignace Frigon, Pierre Jacob, Louis Cloutier et autres. Les défrichements commencèrent en 1808.

Les fondations de l'église furent jetées en juillet 1848 ; le tout a été bâti par corvée. Le mur a été levé jusque sous les fenêtres cette année-là. L'année suivante, l'église était assez avancée pour y dire la messe. La sa-

crisie, les longs pans en pierre, le portail jusqu'à la hauteur d'une vingtaine de pieds, tout fut fait en pierre. Le portail fut provisoirement fermé au-dessus en planche pour l'hiver. Le toit était couvert en bardeaux et fini. L'année suivante, le portail s'élève en pierre, avec deux tours aussi en pierre, jusqu'à la hauteur de cinquante pieds, et deux clochers couverts en fer blanc surmontèrent les deux tours.

L'église fut bénite par messire Côté, archiprêtre, curé de Ste-Geneviève, qui dit alors la première messe le 21 novembre, jour de la Présentation de la Ste-Vierge, en l'an 1849. Messire Patry, de St-Stanislas, y donna un magnifique sermon sur le sacerdoce. Le 24 du même mois, messire Charles-Olivier Caron arriva comme desservant à St-Prosper. Il célébra le lendemain qui était un dimanche la première messe paroissiale à St-Prosper.

M. Martin, curé de Ste-Anne, s'opposait à l'érection ou à la formation de cette paroisse, et M. Côté, curé de Ste-Geneviève, la favorisait. M. Morin craignait de perdre son Brûlé, tandis que M. Côté ne craignait rien vu qu'alors il n'était pas question d'annexion de la Rivière-à-Veillette à la nouvelle paroisse. Lorsque la division de Ste-Anne fut décidée, M. Morin donne le change à M. Côté et travailla au dénombrement de Ste-Geneviève. Ils se trouvèrent à gagner chacun un point.

Le morceau de terre en face de l'église, qui était en bois debout, fut acheté par Augustin Massicotte et payé avec l'argent souscrit par les paroissiens. Ce morceau de terre appartenait à Pierre Ivon et comportait $1\frac{1}{2}$ arpent sur 3 arpents. Cette terre a été payée \$80.00. Le vendeur s'était réservé le droit d'enlever le bois et s'engageait à reprendre la terre au même prix si l'église n'était pas bâtie.

Augustin Massicotte a acheté aussi de Michel Massicotte, avec l'argent souscrit, un terrain de $1\frac{1}{2}$ arpent sur 3 de profondeur pour la somme de \$100.00. C'est sur ce terrain que sont l'église, presbytère et dépendance et le cimetière. Un autre terrain a été acheté de Flavien Gravel $1\frac{1}{2}$ de front sur $2\frac{1}{2}$ de profondeur, pour \$80.00

par F.-X. Trudel (père de feu le sénateur Trudel) avec aussi l'argent souscrit. Quand la fabrique a été établie, tout a été cédé à la dite fabrique.

Le desservant, M. Caron, se retirait à un mille du village chez le capitaine Augustin Massicotte. On voit encore cet ancien presbytère. Cette maison, en pierre, belle et grande bâtisse, est occupée actuellement par C. Cloutier. Elle est bien remarquable. M. Augustin Massicotte, qui était cultivateur et horloger, avait mis dans la grosse lucarne de sa maison un magnifique cadran en cuivre, qui marche encore quand on veut le remonter.

M. Augustin Massicotte avait une maison sur le chemin de front et faisant face à la route de Ste-Anne. On voit dans les registres ce qui suit : Augustin Massicotte Ecr Sr Syndic, autorisé par une assemblée de paroisse à retirer les argents de la fabrique pendant les années 1849, 50, 51, 52, le dit sieur Augustin Massicotte a été déchargé des erreurs qui se trouvent dans ses comptes en reconnaissance des services qu'il a rendus à la paroisse, et aussi en reconnaissance du don d'une maison que le curé occupe à la charge seulement par la paroisse de fournir une somme de \$50.00.

L'intérieur de l'église fini en 1852 — pour la somme de £77.15.0 — La sacristie pour £40.0.0. La 1ère criée des bancs donna £53.2½.0.

Il y avait 300 communians.

Le chemin de croix actuel a été érigé le 1er octobre 1850 par M. Chs.-Ol. Caron.

M. le grand vicaire Cooke a planté la croix et fixa la place de l'église.

La 1ère cloche, qui est aujourd'hui notre petite cloche, a été bénite par M. le grand vicaire Cooke, de Trois-Rivières, qui devint ensuite le premier évêque de Trois-Rivières.

Voici l'acte ou la copie : Le quinze janvier mil huit cent cinquante et un, Nous, Vicaire Général soussigné, avons béni pour cette paroisse, sous le nom de Thomas, René, Rose, une cloche pesant trois cent quatre vingts livres, sortie de la fonderie de Louis Dupuis, des Trois-Ri-

vières, présentée à l'église par René Cadotte Ecr. et Dame Rose Cadieux son épouse, en présence de toute la paroisse assemblée et de plusieurs Messieurs du clergé qui ont signé avec nous.

F.-X. Côté, ptre — F.-G. Loranger, ptre — W.-T. Fréchette, ptre — Nap. Kéroack, ptre — P. Patry, ptre — Chs.-Ol. Caron, ptre — L. Tourigny, ptre — T. Cooke, ptre, V. G.

Le 4 juillet 1853 — Mgr Cooke, 1er évêque des Trois-Rivières, fait ici sa première visite pastorale.

C'est messire Chs-Félix Cazeau qui vint vérifier les requêtes demandant l'érection canonique de la paroisse (Décret d'érection canonique).

Le 24 juillet 1873 eurent lieu dans cette paroisse trois cérémonies religieuses. Voici ce que disent nos annales. Il y eut d'abord l'érection du S.-Rosaire, érigé par M. le grand vicaire Caron, ancien curé de cette paroisse. Il présida ensuite à la bénédiction d'une magnifique cloche, due pour la plus grande partie du montant à la générosité des paroissiens et destinée à l'usage de la paroisse. Cette cloche, sortie de l'établissement de MM. Jones, des États-Unis, pèse 1224 livres. Elle reçut au baptême les noms de Marie-Joseph-Prosper.

Les parrains furent : Augustin Massicotte. Les syndics nommés pour voir à la bâtisse de l'église, par la paroisse sans curé, furent : Augustin Massicotte, Louis Gagnon, Joseph Ébacher, Pierre Jacob, François-Xavier Trudel (père de l'ex-sénateur Trudel). Assemblée du 22 mars 1848.

Dans l'après-midi eut lieu la bénédiction d'une grande croix sur la montagne. Cette croix est de 45 pieds de hauteur et recouverte en fer blanc. M. Xavier Cloutier, ptre, enfant de la paroisse (Mgr Cloutier) et professeur au collège des Trois-Rivières, fit le sermon de circonstance. Il parla de la puissance de la croix et sut impressionner la foule immense des fidèles venue de toutes les paroisses environnantes.

M. Augustin Massicotte dont il est question plus haut, a un frère, Jean, encore vivant. Il a 99 ans et voit

la cinquième génération en se comptant. Je ne crois pas qu'on voit cela dans le comté et pas ailleurs peut-être.

La maison, donnée par le capitaine Augustin Massicotte pour servir d'habitation au curé, avait été rapprochée de l'église et recouverte en briques. Les granges et dépendances donnaient le long du chemin de front.

En 1895, le presbytère actuel a été bâti, les granges et dépendances transportées en arrière du presbytère actuel et le vieux presbytère a été démoli. La cheminée, côté nord, du nouveau presbytère a été faite avec de la brique du lambris du vieux presbytère. En 1901, on démolit l'ancienne sacristie et l'on en fit une autre ; on y fit aussi un chemin couvert, le tout en pierre.

Le premier acte de baptême de la paroisse fut fait le 23 décembre 1849, c'est celui de Étienne Lacoursière.

Le premier baptême pour lequel la première cloche sonna fut celui de Jean Frigon, fils de Joseph et de Henriette Cloutier, tante de Mgr Cloutier.

Le premier service anniversaire pour lequel la grosse cloche a sonné fut celui du père de Jean Frigon, oncle de Mgr Cloutier.

Le 22 septembre 1897, grande démonstration en cette paroisse, à l'occasion des noces d'argent de prêtrise de M. F.-X. Cloutier, curé des Trois-Rivières, chanoine et enfant de la paroisse. Mgr Lafleche y a prêché sur le sacerdoce. Un grand nombre de prêtres y assistaient.

Le premier août 1899, grande démonstration à l'occasion de la première visite de Mgr Cloutier en sa paroisse de St-Prosper. Ses soeurs, religieuses, et un grand nombre de prêtres y étaient. Le soir, feu d'artifice magnifique tiré par un connaisseur de Montréal.

Il est sorti de cette paroisse environ 55 religieuses, 33 frères du Sacré-Coeur, 8 prêtres et un évêque : Mgr Cloutier, évêque des Trois-Rivières. Dans sa famille, il y a huit religieuses, deux prêtres et un évêque. Dans une famille Gagnon, il y a cinq religieuses, dans une autre famille Gagnon, il y a cinq frères du Sacré-Coeur.

Nous avons, dans notre sacristie, les portraits en grand buste de tous les curés qui sont passés ici.

M. l'abbé Gérin, lorsqu'il était missionnaire agricole, a dit dans une de ses conférences à la banlieue des Trois-Rivières : " De toutes les paroisses que j'ai visitées, celle que j'ai trouvée la plus avancée en agriculture est la paroisse de St.-Prosper. Ayant relevé tous les noms de " Cloutier " dans nos registres, j'en ai compté trois cents. La famille Cloutier et la famille Gravel viennent du Château-Richer, près de Québec.

Ont été élus marguilliers en exercice les 3 marguilliers suivants : Jean-Baptiste Lefebvre, Jean Massicotte, Joseph Désaulniers. Le même jour, le 9 décembre 1856, ont été élus les anciens marguilliers suivants : Augustin Massicotte, Joseph Ebacher, Pierre Jacob et Louis Gagnon.

Outre la dîme ordinaire, les paroissiens de St-Prosper s'étaient engagés pour trois ans, à payer la dîme de patates, 1200 bottes de foin, le bois de chauffage et une certaine somme en argent au curé.

Pour l'église, on s'engageait à donner tant de journées de corvée, tant de planches, de pierre, d'autres matériaux. Nous avons encore de ces listes de souscription et d'engagement.

Il y a maintenant 240 familles, 880 communians, 395 non communians, 139 cultivateurs, 101 non cultivateurs, ce qui forme une population totale d'environ 1270 âmes.

Un témoin oculaire me raconta hier ce qui suit :

Lorsque le grand vicaire Cook vint de Trois-Rivières, autorisé par l'évêque de Québec pour localiser la future église, il se retira chez Augustin Massicotte, à un mille de l'église. Lorsque vint le temps de partir avec la croix qui devait être plantée à l'endroit où est l'église actuelle, il s'adressa aux gens qui s'étaient rendus là pour aller en procession de voiture jusqu'au terrain. M. Cook, qui avait instruction de Mgr de Québec, de donner à la nouvelle paroisse le nom de St-Prosper à cause de la prospérité de cette jeune paroisse, regarde les gens, leur dit : est-ce qu'il n'y a personne qui s'appelle Prosper ici ; on cherche et on lui amène un petit garçon d'une douzaine d'années. Alors il le fait monter en voiture avec lui

et M. Augustin Massicotte, le petit garçon étant debout en avant de la voiture et tenant la croix qui devait marquer l'emplacement de l'église. Ce garçon était Prosper Cloutier, fils de Placide, frère d'Hubert, il est mort en Californie.

(Notes anonymes, provenant des archives de la paroisse de St-Prosper et remises à E.-Z. Massicotte, vers 1902).

LES DISPARUS

L'abbé Antonio Huot — Né à Québec le 22 mars 1877, du mariage de Emmanuel Huot et de Caroline Belleau. Ordonné prêtre à Québec le 24 septembre 1899, il s'en alla à Rome pour étudier à la Propagande. Déjà docteur en théologie, il conquiert là-bas son doctorat en philosophie. A son retour à Québec, l'abbé Huot fut nommé professeur de philosophie au séminaire de Québec. A peine un an plus tard, la maladie le forçait à renoncer au professorat. En 1901, M. l'abbé Huot devenait l'aumônier de la famille du docteur Josué Pinault qui passait les mois d'été à Minneapolis, et le reste de l'année à Pass Christian, sur les bords du Mississipi. Plus tard, la famille Pinault vint s'établir à Québec, et l'abbé Huot resta avec elle jusqu'à sa mort. Lors de la fondation de *l'Action Catholique* en 1907, l'abbé Huot fut appelé à y collaborer. Il y travailla pendant plusieurs années et signa des chroniques, des études, des articles toujours remarquables. En 1913, il succédait au chanoine Huard comme directeur de la *Semaine Religieuse de Québec*. Pendant plusieurs années, l'abbé Huot remplit avec zèle les fonctions de chapelain des Zouaves Pontificaux. Il fut ensuite aumônier des Artisans Canadiens français de Québec. Il décéda subitement à Québec le 7 avril 1929. Nous avons de l'abbé Huot: *Le fléau maçonnique* (1906); *Le poison maçonnique* (1911); *Le Bien Paternel* (1912), sous le pseudonyme Jean Duterroir; *La question juive; quelques observations sur la question du meurtre rituel* (1914); *L'oeuvre de la reconstruction* (1919); *France et Italie, impressions de voyage* (1924); *La question juive chez-nous* (1926); *The Jewish Question in Quebec* (1926).

LES SPIRITAINS EN ACADIE

Les deux grands missionnaires de l'Acadie, au XVIII^e siècle, furent MM. Maillard et Le Loutre, qui ont droit, l'un et l'autre, à une notice spéciale. Après eux viennent MM. Bourg, Allain et Le Jamtel, ainsi que M. Vizieu, dont il fut déjà parlé.

On se contentera ici de signaler, en passant, quelques autres Spiritains, qui ont apporté leur concours à l'oeuvre commune, durant la période du *Grand Dérangement* : MM. Le Guerne, Perronnel, Le Maire, Daudin, Biscarat et Coquart.

M. François Le Guerne, arrivé à Québec en 1750, fut chargé de desservir les Acadiens dispersés le long des rivières de Chipoudy, Petcondiac et Memramcouck, avec les pouvoirs de Vicaire Général. " Il est difficile, dit Mgr Gagnon, d'imaginer un missionnaire plus dévoué à son peuple, plus prudent dans les mesures qu'il propose pour les sauver, plus tenace et plus fort dans la lutte contre les adversités qui pleuvent de tous côtés. "

Il écrivait lui-même à MM. de Drucour et Prévost, le 10 mars 1750: " La première qualité d'un missionnaire, s'il est digne de ce nom, c'est d'être un honnête homme, et le premier devoir d'un honnête homme c'est une fidélité inviolable à la patrie. "

Après le désastre de Beauséjour (1755), M. Le Guerne continua sa tâche de libérateur au péril de sa vie. Il sut déjouer toutes les ruses de l'ennemi, écarter les promesses fallacieuses et réussit à entraîner les *habitants* au milieu des bois, en attendant le secours de Québec. Sur ses indications, de nombreuses familles purent échapper à la déportation, en se retirant sur le Cap de Cocagne, à proximité du camp de M. de Boishébert. C'est grâce à lui que ces Acadiens sont demeurés français.

Il n'abandonna la partie qu'à l'extrême limite, après le rappel des troupes. Les Acadiens refluent alors sur Québec, et la première démarche de l'abbé Le Guerne fut d'écrire

à M. de Vaudreuil, pour recommander à sa haute bienveillance l'infortune des *rescapés*.

Ce vaillant missionnaire était un esprit cultivé. Le Séminaire de Québec lui a dédié cette inscription :

A la mémoire
du premier professeur de Rhétorique
du Petit Séminaire de Québec
F. Le Guerne
poète et philosophe
Né 1724 — Décédé 1789

De fait, il était né en 1725, à Kergrist, Moëlon, près de Rostrenay. Il mourut dans sa petite paroisse de St-François, à l'Île d'Orléans, âgé de 64 ans.

En 1725, l'abbé de l'Isle-Dieu fit partir pour la Nouvelle-France deux jeunes prêtres du Séminaire du Saint-Esprit : MM. Le Maire et Perronnel.

François Le Maire, curé de Pisiguit et de la Rivière-aux-Canards, ne put résister aux tracasseries des Anglais. Malade de corps et d'esprit, il fut déporté, en 1755, en même temps que MM. Daudin et Le Chauvreulx.

M. Perronnel (Jean-Marc), débarqué à l'Isle Saint-Jean, desservit les paroisses de Saint-Louis du Nord-Est et de St-Pierre du Nord. Épuisé de fatigue, il dut rentrer en France, à la fin de 1755, et décéda à l'Hôtel-Dieu de La Rochelle quelques années plus tard, vers 1758.

Le plus actif collaborateur de M. Le Loutre fut son ancien camarade de séminaire, Henry Daudin, qu'il avait amené de France, en 1753. Agréé par Hopson pour la cure d'Annapolis, Daudin correspondait subrepticement avec l'abbé Le Loutre et le tenait au courant de tout ce qui se passait dans les territoires envahis. En dépit de toutes les instructions qu'il avait reçues " sur la manière de se conduire vis-à-vis du gouvernement anglais, pour ne point se commettre et, en même temps, ne pas s'écarter des vues et des intérêts de la Cour ", M. Daudin ne tarda point à devenir suspect, et pour cause : " Ma présence commence à nuire — écrit-il à M. Le Loutre, 10 août 1754, — je suis trop aimé des *habitants*, surtout depuis que j'ai désobéi aux trois or-

dres que j'ai eu d'Halifax de prendre des permissions, je suis résolu à tenir bon et les habitudes ne sont nullement de me laisser amarrer. Vous devez apprendre de mes nouvelles qui doivent vous certifier que vous n'avez pas amené de France un homme de paille." Daudin répondait amplement aux espérances qu'avait fondées sur lui l'abbé de l'Isle-Dieu, disant: " C'est un homme fait et formé, qui a du zèle, de l'esprit, de l'expérience, capable d'entrer dans les vues de la Cour et de les bien remplir. "

Henry Daudin avait assurément toutes les qualités requises pour mener à bien la mission délicate dont il était chargé: servir discrètement d'intermédiaire entre les autorités françaises et les malheureux Acadiens, retenus par la violence et par la ruse sous la domination des Bostonnais. Il remplissait son rôle en conscience, avec autant de souplesse que de fine diplomatie; mais le bouillant abbé était loin de se douter qu'il donnait de lui-même dans un piège. Toutes les lettres qu'il adressait confidentiellement à M. Le Loutre, passaient sous les yeux du traître Pichon, qui s'empressait de les transmettre à ses *bons amis* d'Halifax, et bientôt avis fut donné au capitaine Murray d'*avoir l'oeil* sur Daudin.

A la suite d'incidents survenus entre le commandant du Fort Edward et les habitants de Pisiguit, pour la fourniture du bois de chauffage, le missionnaire, qui avait pris, avec une certaine vivacité, la défense des Acadiens odieusement brimés, fut incarcéré à l'île Saint-Georges d'Halifax, puis relâché peu de temps après, sur les instances de ses paroissiens. Arrêté de nouveau le 1er août 1755, il fut embarqué à destination de l'Angleterre, après deux mois de détention, et put finalement regagner la France, le 8 décembre.

Il mourut vers le milieu de l'année suivante, au moment où il se préparait à repasser en Canada. C'était, au dire de l'abbé de l'Isle-Dieu, " un prêtre d'une intelligence fort distinguée et d'un courage à toute épreuve. "

Ses anciens paroissiens de Port-Royal et de Pisiguit ne l'avaient point oublié; ils le priaient, en 1756, de faire connaître au roi leur fidélité.

" La pauvreté, l'exil et tous les malheurs (au péché près) — écrivaient ces braves Acadiens — ne sont pas capa-

bles de nous faire changer de sentiments. *Nous sommes français et nous voulons mourir français!*”

C'est à ce point que le missionnaire avait su, au cours de deux années seulement de ministère, affermir le patriotisme des infortunés colons de la terre acadienne, à l'heure même où la France se voyait contrainte de les abandonner à leur malheureux sort.

Le 8 juillet 1755, partaient de La Rochelle trois nouveaux Spiritains: MM. Biscarat, Eudo et Coquart.

Nous connaissons déjà *M. Eudo*, qui administra, pendant vingt-cinq ans, la paroisse de la Sainte-Famille, à l'île d'Orléans.

M. Jean Biscarat, curé de St-Pierre du Nord, à l'Isle Saint-Jean, fut pris par les Anglais, en 1758 et déporté avec ses paroissiens. Il mourut à son arrivée, dans un port d'Angleterre, épuisé par les privations et par les mauvais traitements.

M. Guillaume Coquart, après avoir missionné quelque temps à l'Isle Saint-Jean, put rejoindre le P. Germain, chez les *Abénaquis* de la rivière Saint-Jean et desservit le Fort de *Ménagouech*. En 1759, il prêta *serment d'allégeance* entre les mains du général Monckton; ce qui n'empêcha point les Anglais de le déporter, quelques mois plus tard. Rentré en France, au début de 1761, il devint curé de *St-Mathieu de Morlain*.

A. DAVID, S. SP.

LES DISPARUS

Mgr François-Norbert Blanchet — Né à Saint-Pierre de la Rivière-du-Sud le 3 septembre 1795, il fut ordonné prêtre le 18 juillet 1819. En 1838, il quittait la province de Québec pour les lointaines missions de la Colombie Anglaise. Sacré évêque de l'Orégon le 25 juillet 1845, il fut, en 1850, promu archevêque. Il décéda le 18 juin 1883. Mgr Blanchet est l'auteur d'un petit ouvrage anonyme *Historical Sketches of the Catholic Church in Oregon*. Il composa aussi un résumé de l'histoire et de la doctrine catholique en images qu'il appela l'*Echelle Catholique* et qui eut un grand succès chez les Sauvages qu'il évangélisait.

UN MANTELET PROTESTANT

Le notaire Ferdinand Filteau résida à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, de 1836 à 1891.

Très actif, il ne se contenta pas de dresser des minutes. A son étude de notaire, il adjoignit un magasin général. En plus, à des époques déterminées, il se faisait tabellion ambulant et parcourait, pendant quatre à six semaines, les campagnes environnantes, rédigeant sur place des contrats, des quittances, des testaments et des donations que les gens, vu les distances et l'état des chemins, n'avaient pu aller faire écrire par un homme de loi.

Mais ses occupations nombreuses n'empêchaient pas le notaire Filteau de s'accorder des distractions intellectuelles. Jusqu'à ses derniers jours ce fut un grand liseur. Il aimait surtout les ouvrages qui traitaient d'astronomie, science qui l'attirait beaucoup.

Enfin, il causait plaisamment et racontait volontiers une foule d'anecdotes dès qu'on voulait bien prêter l'oreille et paraître s'intéresser. De ces anecdotes je n'en ai conservé que deux et les voici :

— Une fois, on m'appela pour rédiger le testament d'une dame Frigon, de la Rivière-à-Veillet, au nord de la paroisse Sainte-Geneviève-de-Batiscan. Par la même occasion, on m'avait recommandé de choisir pour la pauvre vieille mourante un mantelet de la meilleure indienne que j'avais. Croyant faire un bon coup, dès mon arrivée à la maison Frigon, je me rends au lit de la malade et, en homme sûr de son affaire, je l'interpelle :

— Tenez, madame Frigon, je vous apporte un mantelet de ma plus belle indienne anglaise.

— Quoi ! de l'indienne anglaise ?

— Non, non, je n'en veux pas. Ce n'est pas à la veille de mourir que je vais me mettre un mantelet " protestant " sur le dos.

La mère Frigon pensait évidemment que porter un vêtement fabriqué par des Anglais qu'elle n'aimait pas, c'était comme si elle eût changé de religion.

En voici une autre :

“ Un jour que je venais de terminer la rédaction d'un contrat de mariage, je me levai soudainement et suivant la coutume j'embrassai la demoiselle qui s'avançait pour signer.

Le futur fut tellement outragé qu'il me mit à la porte et refusa net de me laisser terminer le contrat.

Ce futur avait-il obéi à un simple mouvement de jalousie, ou bien, comme je n'étais pas beau, me jugeait-il indigne d'exercer un privilège que l'on concéderait volontiers alors aux tabellions? Je n'ai jamais pu le savoir au juste.”

Le notaire Filteau dont la carrière fut longue, mourut le 29 juillet 1891, âgé de 78 ans.

E.-Z. MASSICOTTE

LE SIEUR DE SAINTE-THERESE DE LANGLOISERIE

Brevet d'enseigne pour le sieur de Sainte-Thérèse de Langloiserie :

Nous Commissaires du Con.^{el} deputez par le Roy pour la Régie des Affaires de la Compagnie des Indes, en conséquence de l'Arrest du Conseil du 15 avril 1721.

Sur les bons temoignages qui nous ont esté rendus de la valeur et bonne conduite du Sr de Ste-Thérèse de Langloiserie, nous l'avons nommé, commis et estably, nommons, mettons et établissons, enseigne d'une compagnie d'infanterie à la Louisiane en vertu du pouvoir accordé par le Roy à la Compagnie des Indes par les lettres patentes de Sa Majesté du mois d'aoust 1717, pour en lad. qualité faire les fonctions de lad. charge et en jouir aux appointemens qui luy seront ordonnez par les estats de dépense de lad. compagnie; mandons au Sr Le Moyne de Bienville, commandant général de la province de la Louisiane, de faire recevoir et reconnaistre led. S. Ste-Thérèse de Langloiserie en qualité d'enseigne de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra.

Fait à Paris le 19 may 1722. (Signé) Fagon, de Machault, Fontanieu (1).

(1) Archives de la province de Québec.

LETTRE CIRCULAIRE SUR LA MORT DE
SOEUR GENEVIEVE-AGNES SKANND'HARON,
DITE DE TOUS LES SAINTS, RELIGIEUSE
HURONNE

Mes révérendes mères et très chères soeurs,
La paix et l'amour de Jésus en la sainte Croix.

Il semble que N. S. se plaise au choix que nous faisons des filles du pays, puisqu'il en veut tirer les prémices nous les ravissant pour le ciel. Le 23^e mars 1657, notre petite communauté y donna la première fille religieuse native du pays, et le 3^e novembre de la même année, la première sauvagesse. Ceux qui connaissent l'humeur inconstante et libertine des Sauvages auront de la peine à se persuader qu'une jeune fille ait voulu se captiver aux exercices de la religion, et à garder la clôture. Mais la grâce, qui fait trouver de la douceur et facilité dans les choses les plus répugnantes à la nature, a trouvé tant d'entrée dans le coeur de cette chère fille, que nous avons toutes admiré les aimables conduites de Dieu sur elle.

Elle nous fut donné le mois de mai 1650, âgée de huit à neuf ans ; elle était fille d'un des principaux capitaines hurons, ses père et mère étaient excellents chrétiens, et elle était la première enfant née de mariage légitime. Si tôt qu'elle fut avec nous, elle s'appliqua fortement à apprendre la langue française, et y réussit si bien qu'avant un an, elle la savait toute : elle apprit à lire et écrire, et surpassait toutes ses compagnes françaises. Nous avons souvent admiré qu'une sauvagesse nourrie et élevée dans les bois pût si tôt et si facilement comprendre des choses si éloignées de leur façon de faire. Son esprit ne tenait rien du sauvage et son naturel était excellent. Elle ne savait de quelle couleur était le vice, et si parfois elle faisait quelque petite faute, elle ne cherchait point d'excuse pour la couvrir, mais incontinent elle s'en accusait. Sa grande sincérité était une marque de la bonté de son coeur. La maîtresse des pensionnaires les reprenant, si elle croyait avoir failli, elle excusait incontinent les autres, et mettait tout le tort sur elle, ne

pouvant souffrir qu'on accusât ses compagnes, aussi l'aimaient-elles uniquement.

Après qu'elle sut lire et écrire, on la mit à la cuisine pour la tenir toujours dans un esprit de soumission, elle s'y comporta avec tant de ferveur et d'humilité, que cela nous donnait à toutes de l'étonnement ; jamais on ne l'a vue se plaindre ou murmurer. Si deux ou trois lui commandaient diverses choses à la fois, elle ne s'en fâchait point, mais avec une grande douceur faisait, autant qu'elle pouvait, tout ce qui lui était commandé. Il y avait du plaisir à la voir quitter des cinq ou six fois une chose pour en faire une autre, ce qu'elle faisait avec autant de gaieté, que si on lui eût laissé faire tout ce qu'elle eût souhaité. Le grand désir qu'elle avait d'être religieuse ne lui faisait trouver rien de difficile, quoiqu'à raison de l'humeur inconstante et libertine des sauvages on l'éprouva par toutes sortes de moyens, sans toutefois que pendant sept années qu'elle a été avec nous, nous ayons pu remarquer aucun changement dans son esprit. Elle appréhendait plus que la mort de retourner avec ses parents. Et un jour, autant pour l'éprouver que pour faute qu'elle avait faite, on la fit venir au réfectoire devant toute la communauté, et l'ayant reprise assez sérieusement, on lui donna le choix de sortir ou de recevoir correction de toutes. Cette pauvre innocente n'eut pas plutôt oui le mot de sortir, que de grosses larmes lui coulèrent des yeux, et joignant les mains, elle nous pria de ne la point mettre dehors, et qu'elle était prête de recevoir telle correction qu'on voudrait. A même temps elle commença à s'y disposer ; on n'avait garde de passer outre. C'est une chose si peu usitée parmi les Sauvages d'être réprimé de quoi que ce soit, qu'un enfant arracherait les yeux à sa mère, qu'on ne lui en dirait jamais rien, on ne sait ce que c'est de les contrarier ; ils font absolument leurs volontés en tout. Or il est assuré qu'il fallait une grâce toute extraordinaire en cette âme innocente pour la résoudre à ce qu'elle appréhendait très fort naturellement.

Les parents lui ont donné beaucoup d'attaques pour l'obliger à sortir, mais elle a toujours été ferme comme

un rocher. Tant de résolutions ont été suivies de beaucoup de grâces ; entre lesquelles celle d'avoir été reçue au noviciat n'est pas la moins considérable. Ce fut le jour de l'Annonciation de la très sainte Vierge de l'année 1657 (1), qu'elle commença à faire les fonctions de la religion avec autant d'exactitude qu'une ancienne professe. Elle donnait beaucoup d'édification par son humilité, sa sincérité et sa dévotion, surtout à la sacrée mère de Dieu qu'elle aimait d'une tendresse nonpareille : elle a toujours continué dans ces dispositions, et nous donnait de grandes espérances pour le futur ; mais Notre-Seigneur qui est le maître absolu de ses créatures, en a disposé autrement, car au commencement de cette course, il l'a ravie à la terre pour le ciel, lui envoyant une maladie propre des Sauvages, qui est une langueur jointe à une fièvre lente, qui les consume peu à peu. Ce fut pendant ce temps-là, qu'elle montra que sa vertu était aussi forte pour l'animer à la patience, qu'elle avait paru paisible dans sa parfaite santé ; car elle ne laissait pas de travailler autant et plus que ses forces le lui permettaient, et se trouver à toutes les observances. Que si elle avait du temps, elle l'employait à visiter le très Saint-Sacrement avec une dévotion nonpareille.

Le mal s'augmentant, elle se rangea à l'infirmerie le 4e octobre, et aussitôt elle demanda un crucifix, qu'elle ne quitta jamais et qui faisait son plus ordinaire entretien ; elle n'omit aucune de ses petites dévotions, quoiqu'elle eût une oppression violente. Si quelquefois l'infirmière lui disait de cesser à dire son chapelet, elle obéissait doucement un peu après elle lui assurait que ce lui était un divertissement. Le naturel sauvage pousse à une liberté sans retenue et vouloir absolument tout ce qu'il lui plaît, ou fuir ce qui lui déplaît. Elle avait parfaitement dompté ce monstre sauvage, en sorte que si elle s'était laissée emporter à quelque légère impatience, vous la voyiez en un moment revenir, et nous en demander mille fois pardon. Son innocence était telle que plusieurs fois lui de-

(1) On a voulu sans doute écrire 1656. Et pourtant elle est entrée au noviciat en 1657. On corrigerait tout, en ôtant le mot "dernière".

mandant si elle voulait aller en confesse, elle me disait : “ Mon Dieu, que dirai-je ? car je n’ai quoi que ce soit à dire depuis ma dernière confession, ” et puis, se mettant à pleurer, elle me disait : “ Ma mère, je n’ai point d’esprit, c’est mon aveuglement qui m’empêche de connaître mes péchés, je vous prie, faites-m’en souvenir. ” Jamais, quelque faible qu’elle fût elle ne se put résoudre à communier dans son lit ; elle alla toujours au choeur jusqu’à trois jours avant de mourir.

Des dispositions si rares dans une âme sauvagesse don- nèrent pour ainsi dire jusqu’au coeur de Dieu, lequel voulut promptement cueillir ce fruit mûr. M’apercevant qu’elle abaissait beaucoup, et voyant que depuis longtemps elle sou- haitait le saint habit, après en avoir conféré avec Mr l’abbé de Quéhus pour lors notre supérieur et avec la communauté, il fut résolu que cette grâce lui serait accordée le jour de Tous les Saints, ce qui fut fait avec toutes les cérémonies que sa maladie pût permettre. Si jamais (j’ai) vu la joie dépeinte sur un visage, ce fut sur celui de cette chère soeur : elle fit toutes les demandes avec une présence d’esprit admirable. Après qu’elle eût reçu le saint habit, Mr l’abbé lui donna le saint Viatique, et peu de temps après elle lui demanda le nom de tous les Saints, ce qu’il lui accorda.

Nous ne pouvions nous lasser de bénir Notre-Seigneur des grâces qu’il versait dans cette âme innocente, et depuis ce jour-là jusqu’à sa mort, elle ne se contenait de joie, se voyant religieuse hospitalière, et la première sauvagesse de ces contrées, à qui Dieu ait accordé cette grâce. Nous ne l’avons possédée que très peu sur terre, et son mal croissant, je fis appeler notre supérieur, lequel lui administra le saint sacre- ment de l’extrême onction, qu’elle reçut avec une très singu- lière présence d’esprit. Et depuis ce temps-là elle s’occupa continuellement à former des actes d’amour et de confiance en Dieu, et de résignation à sa sainte volonté.

Le samedi, 3e novembre, je lui demandai si elle ne vou- lait point faire les voeux : “ O ma chère mère, me dit-elle, tout à l’heure, s’il vous plait ; n’attendons plus, je mourrai bientôt. ” Je fis appeler toute la communauté, et en présence de toutes, elle prononça ses voeux, et après, faisant mille beaux colloques à Notre-Seigneur et à sa Sainte Mère ; elle

sentit les approches de la mort. Elle demanda la dernière absolution que monsieur le Bév notre chapelain lui donna. Après quoi priant actuellement pour madame notre fondatrice, pour monsieur et madame Bodeau, de Paris, qui l'avaient adoptée pour leur fille, et pour la conversion de ses compatriotes, elle rendit son esprit à celui qui l'avait créé pour sa gloire le 3e novembre, âgée de quinze ans.

Je vous prie, mes chères mères, de lui accorder les suffrages que vos charités lui croient devoir, afin de satisfaire à la justice divine, s'il lui restait quelque chose à payer. Je vous en conjure et de me croire

Mes Rdes Mères et très Chères Soeurs,

Votre très humble soeur et servante en N. S.

M. de St Bonaventure de Jésus, Supr. indigne.

Entrée au noviciat de soeur Geneviève Agnès Skannd'haron dite de Tous les Saints

Le 25me mars 1657, Soeur Geneviève Agnès Skannd'haron, native d'un bourg appelé de La Conception au pays des hurons âgée de 14 ans 4 mois, fille de Pierre Ondâkion et de Jeanne Osenrâquehaon, ses père et mère, (ils étaient des Iers chrétiens de la dite nation, et la 1ère famille qui se soient unis ensemble par le sacrement de mariage en face d'Eglise) a été admise en qualité de postulante, par la Rde M. Marie de St. Bonaventure de Jésus, Sup^{re} de ce monastère des R^{ses} hospitalières établies en l'hôtel Dieu de Kebec pays de la nouvelle France, de l'avis et consentement de la Com^{té} des dites R^{ses} sous l'autorité du Rd P. Jean de Quen, Sup^r des missions de la Comp. de Jésus en ces contrées et grand vicaire de Monseig^r l'Archevêque de Rouën nre Prélat et Sup^r. Pour y être R^{se} de chœur, si elle en est jugée capable par la dite Rde M. Sup^{re} et Com^{té} des dites R^{ses} après avoir reconnu en la dite Sr Geneviève Agnès, les marques d'une bonne vocation pour être R^{se} hosp^{re} du consentement de ses parents, elle a été reçue et Monsieur et Madame Bodeau, bourgeois de Paris y demeurant ont promis payer pour sa dote 3000 livres à la façon du pays, ayant adopté par une charité vraiment chrétienne la dite Sr Geneviève Agnès pour fille, et désirant de contribuer au salut des âmes des pauvres sauvages

de Canada ont payé par avance sur la dite somme de 3000 livres la valeur de 800 livres en plusieurs fois, combien qu'indépendamment de toute dot, la dite Rde M. Sup^{re} et com^{té} des dites R^{ses} auraient reçu en leur monastère la dite Sr Geneviève Agnès au nom de l'adorable famille de Jésus. Et afin de contribuer par ce moyen à ramasser le Sang précieux de J.-C. répandu pour le salut de ces peuples; en la personne de la dite Sr suivant le 1er dessein de l'établissement de ce dit hôtel Dieu. En foi de quoi le présent acte a été signé par la dite Rde M. et Com^{té} selon la constitution d'icelle.

Marie de St Bonaventure de Jésus
Anne de St Bernard
Marie de St Joachim
Catherine de St Joseph
Marie Renée de la Nativité
Jeanne de Ste Agnès
Marie Catherine de St Augustin

Vêtue religieuse de Soeur Geneviève Agnès Skandharon

Le 1er jour de novembre 1657 soeur Geneviève Skandharon de naissance, âgée de 15 ans moins de 6 semaines, fille de Pierre Ondakion, et de Jeanne Osenrâkehaon ses père et mère excellents chrétiens après avoir été exercée depuis sept mois qu'elle est entrée au noviciat de ce monastère des R^{ses} hosp^{res} de Kébec pays de la nouvelle France et ensuite demandé plusieurs fois à la Com^{té} des dites R^{ses} la grâce d'en porter l'habit; ce qui lui fut accordé suivant l'ordre de la Constitution établie dans l'institut de la dite Com^{té}; étant actuellement malade et en péril de mort elle a été revêtue du St habit de la religion en qualité de R^{se} de chœur par Mons^r l'abbé de Queylus ayant pour assistante le R^d Père Bartlemi Vimont et Mons^r Le Bény prêtre et chapelain du dit monastère; ayant comme il a été dit pouvoir légitime. Etant Sup^{re} de la dite Com^{té} la Mère Marie de St Bonaventure de Jésus, elle y étant présente avec la dite Com^{té} en foi de quoi elle a signé avec les vocales le dit acte: La dite Sr Geneviève ayant quitté son nom du monde on lui a donné celui de Sr Geneviève Agnès de Tous les Saints. ”

Marie de St Bonaventure de Jésus — Marie de St Joachim — Catherine Marie de Ste Agnès — Jeanne Agnès de St Paul — Anne de St Bernard — Marie Renée de la Nativité — Catherine de St Joseph — Marie Catherine de St Augustin — Marie de la Conception. Archives de l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang, à Québec (1).

LE MARIAGE CHEZ LES SAUVAGES

C'est le Père Lejeune qui tient ici la plume :

“Voici une façon gentille de terminer un procès. Un Sauvage s'étant éloigné du pays pour je ne sais quel sujet, sa femme, se voyant recherchée dans son absence, en épouse un autre. Quelques mois après ces secondes noces, le premier mari retourne et veut ravoir sa femme; l'autre ne la voulant pas rendre, les voilà en procès. Le père de cette femme jugea ce différend en dernier ressort. Il prend un bâton, le porte un peu loin, le fiche en terre, puis s'adressant aux plaideurs, leur dit: Celui qui rapportera le premier ce bâton aura ma fille. Eux de courir. La femme fut adjugée à celui qui avait meilleures jambes, et le procès fut tellement éteint, qu'il n'en fut plus parlé que pour rire.”

Et le Père Lejeune ajoute mélancoliquement: “Le lien si serré qui tient l'homme et la femme sous un même joug, aura bien de la peine d'y arrêter les Sauvages.”

QUESTION

Quel est ce sieur de Cannanville qui, de Tadoussac, informait M. Provost, major de Québec, en 1690, qu'une flotte d'une trentaine de vaisseaux anglais remontait le Saint-Laurent pour venir faire le siège de Québec?

TAD.

(1) L'abbé Lindsay, *Notre-Dame de Lorette en la Nouvelle-France.*

UN MOT RECALCITRANT

Le chanoine Charles Bellemare, prêtre vénéré dont le souvenir reste impérissable, fut un chercheur et un fervent de la petite histoire, très érudit encore que très modeste.

Alors qu'il était curé de Sainte-Geneviève-de-Batis-can, il accueillait avec une large hospitalité tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupaient de littérature, de fouilles historiques, voire de coutumes et de traditions.

Par un soir de l'été 1905, cet excellent curé recevait à sa table Louis Fréchette, le poète lauréat, F.-L. Désaulniers, le copieux généalogiste de la région d'Yamachiche, quelques curés du comté de Champlain et votre serviteur en villégiature au pays de ses ancêtres.

A l'issue du repas, les convives tirèrent une touche de ce vrai tabac canadien, dont le chanoine qui était connaisseur avait toujours une ample provision et, dans la douce quiétude d'une veillée amicale, la conversation s'émailla d'anecdotes et de souvenirs pittoresques.

Fréchette était un causeur sans pareil. Sa phrase abondante, bien tournée, pleine de finesse et parfois de malice charmait les auditeurs. Ajoutons qu'il avait la voix agréable, une diction nette et qu'il gesticulait et mimait avec un art que bien des comédiens lui auraient envié.

Ce soir-là, notre éminent compatriote était plus en verve que jamais et des salves d'éclats de rire saluaient ses traits d'esprit. Tout à coup, le narrateur s'arrête, ayant à mentionner un nom de ville, en Angleterre, un nom qu'il savait depuis sa jeunesse, une ville qu'il avait traversée, visitée maintes fois... et le mot ne s'offrait pas. Il concentra toute sa volonté, implora l'aide des auditeurs, impossible de saisir le vocable récalcitrant.

Cet incident troubla la réunion si joyeuse jusque là, à cause de la souffrance qu'elle provoqua chez le poète visiblement affecté par l'effort qu'il avait fait.

Le mot cherché ne lui revint que le lendemain, comme il quittait le presbytère... c'était Liverpool.

A cette époque, Fréchette subissait les atteintes du mal qui devait le terrasser et il lui arriva de perdre complètement la mémoire en divers temps.

Louis Fréchette, né en 1839, mourut à Montréal en 1908. Il fut le plus grand poète canadien de son époque et un de nos prosateurs très estimés.

E.-Z. MASSICOTTE

SAINTE-CECILE DU BIC

Le Bic est situé sur la rive sud du Saint-Laurent, dans le comté de Rimouski, à une distance approximative de cent cinquante milles de Québec et de onze milles de la ville de Rimouski. La paroisse de Sainte-Cécile du Bic est formée de toute la seigneurie du même nom et d'une partie de celle des Lepage de Saint-Barnabé. La superficie de cette paroisse est d'environ trente-trois milles, soit onze milles de front sur trois de profondeur. L'histoire du Bic a été publiée par un de ses fils, M. l'abbé Joseph-D. Michaud. Le premier volume paru en 1925 porte pour titre: *Le Bic: les étapes d'une paroisse. 1ère partie: Au temps des découvertes et sous la tenure seigneuriale*; le second volume publié en 1926 a pour titre: *Le Bic: les étapes d'une paroisse. 2e partie, un siècle de vie paroissiale*.

L'ILE AUX OIES

L'île aux Oies se trouve dans le Saint-Laurent, par le travers de la paroisse du Cap-Saint-Ignace, à environ douze lieues en aval de Québec. Elle a plus d'une lieue et demie de longueur et trente arpents dans sa plus grande largeur, sans comprendre les battures à foin, qui s'étendent fort loin. Sa superficie est de plus de cinq mille arpents.

Dans son ouvrage, *Sainte-Anne de la Pocatière, 1672-1910*, publié en 1910, feu le docteur N.-E. Dionne, donne une excellente monographie de l'île aux Oies.

L'OEUVRE CANADIENNE DU CHANOINE BERTRAND DE LA TOUR

Notons, comme il est juste, ce que doit notre histoire à Bertrand de la Tour. Quand il partit en 1731, il emportait une copie manuscrite des Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, rédigées par la Mère Juchereau de St.-Ignace.

Il la publia en 1751, comme l'annonçait une lettre écrite en 1750 à l'Hôpital général :

“ J'envoie, disait-il, trois volumes de la seconde édition de mes ouvrages, qui seront suivis de plusieurs autres que j'enverrai à mesure qu'ils paraîtront. Il y en a un pour vous, un pour les Ursulines et un pour l'Hôtel-Dieu. Vous vous les communiquerez mutuellement. Vous verrez, l'année prochaine, deux ouvrages que je vais imprimer : le premier tome de la Vie de M. de Laval et les Annales de l'Hôtel-Dieu. Si vous voulez m'envoyer des mémoires sur votre communauté ou sur M. de Saint-Vallier, j'en ferai usage dans ce qui me reste (à écrire) de la vie de Mgr de Laval. J'en suis à présent au temps de l'élection de son successeur ; ainsi tout ce que vous me communiquerez pourra trouver place dans le second ou troisième volume ” (1).

Le vénérable auteur, les Anglais ont “ authoress ”, qui cite cette lettre intéressante, nous avertit dans une note que les religieuses de l'Hôtel-Dieu avaient confié à M. de la Tour l'ouvrage de la Mère Juchereau de Saint-Ignace. “ Non pas toutefois avec l'intention de le livrer à la publicité. ” Est-ce bien probable ? Est-il même vraisemblable que de la Tour, s'il n'était pas autorisé à faire cette publication, eût averti un an d'avance qu'il allait la faire ?

En tout cas, si faute il y eut, tous les amis de notre histoire seront d'accord pour redire : Felix culpa, heureuse faute ! L'ouvrage est en effet très précieux pour l'étude des origines du pays.

(1) Cité dans *Mgr de Saint-Valier et l'Hôpital-Général de Québec*, Québec 1882, p. 297.

Les *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, que mentionne la même lettre, le sont encore davantage. Pour nous c'est l'oeuvre capitale de Bertrand de la Tour, et n'eût-il écrit que ce petit livre, son nom parmi les Canadiens serait encore digne d'éternelle mémoire. Il le publia à Cologne en 1761. L'ouvrage s'arrête malheureusement à 1694, alors qu'il restait encore à Mgr de Laval quatorze ans de vie. On ne saurait trop regretter que le second et même le troisième volume dont parle notre lettre n'aient jamais paru. Une période fort importante de l'épiscopat de Mgr de Saint-Vallier y aurait été comprise.

Les Annales des Ursulines et de l'Hôpital général s'accordent à dire que le second volume ne parut pas parce que l'impression en fut empêchée par la famille de Saint-Vallier.

C'est assez reconnaître que la mémoire de notre deuxième évêque ne devait pas y être flattée outre mesure.

Quant à la valeur du volume paru, l'annaliste des Ursulines écrit que l'ouvrage valut à Bertrand de la Tour " presque autant de blâme que d'éloges. "

Elle ajoute : " Quoi qu'il en soit de son autorité comme historien, on ne peut nier qu'il ne fût un homme distingué et un bon orateur de la tribune sacrée. "

Parkman a tenu cette oeuvre en médiocre estime, parce qu'elle n'est pas d'un contemporain et surtout parce que l'admiration qu'on y professe pour Mgr de Laval ne cadrerait guère avec ses propres sentiments. M. Faillon y relève quelques erreurs au sujet du nombre des maisons et des membres de la Congrégation de Notre-Dame. Il n'en est pas moins heureux de citer l'éloge que l'auteur fait de cette communauté. En général les historiens de nos affaires ecclésiastiques ont témoigné de leur confiance en Bertrand de la Tour par les nombreux emprunts qu'ils lui ont faits. Ils ont eu raison. S'il n'est pas contemporain, il n'est pas très éloigné des choses qu'il raconte, et, pendant son séjour à Québec, il a été admirablement bien placé pour en être informé. De plus il nous en avertit dans sa préface : " C'est sur de bons

mémoires et sur le rapport d'un grand nombre de personnes qui avaient connu le saint évêque, que l'auteur, pendant son séjour à Québec, a rassemblé les divers faits dont il rend compte au public."

D'après M. Faillon, les *bons mémoires*, dont il est ici question, étaient "quelques écrits de M. Glandelet", prédécesseur de B. de la Tour dans la charge de doyen. Or, M. Glandelet, arrivé au pays en 1675, et mort en 1725, vicaire général, supérieur du Séminaire, doyen du chapitre, avait été le compagnon de Mgr de Laval pendant plus de trente ans, le témoin de ses vertus et de ses oeuvres. On sait, du reste, que notre auteur ne négligeait pas de s'informer en bon lieu. Dans la lettre citée plus haut on l'entend demander à l'Hôpital général des renseignements sur Mgr de Saint-Vallier pour continuer son travail. "Nous ne saurions dire, écrit l'auteur, si nos mères se sont rendues en cela au désir de l'excellent abbé." Nous ne le savons pas davantage. Mais il est clair que B. de la Tour n'écrivait pas au hasard et c'est assez pour donner au portrait qu'il a tracé de notre premier évêque un cachet d'authenticité que ne sauraient détruire quelques légères inexactitudes (M. le chanoine H.-A. Scott, *Louis Bertrand de La Tour et son oeuvre*, dans *Mémoires de la Société Royale du Canada*, troisième série, volume XXII).

LES DISPARUS

Joseph Lenoir — Né à Saint-Henri des Tanneries le 15 septembre 1822, du mariage de Nicolas Lenoir Rolland et de Marie-Angélique Cazelet. Reçu avocat, il devint fonctionnaire public au département de l'Éducation. Un peu plus tard, il fut assistant-rédacteur du *Journal de l'Instruction Publique*. Décédé à Montréal le 3 avril 1861. Poète de talents, ses différents essais d'abord publiés dans l'*Album littéraire de la Revue Canadienne*, l'*Album de la Minerve*, la *Ruche Littéraire* et le *Journal de l'Instruction Publique* ont été réunis en volume par M. Casimir Hébert sous le titre *Poèmes épars*.

LES OBJETS D'ART DE NOS EGLISES

La Commission permanente des cardinaux et archevêques de France a rédigé et publié la note suivante, relative à la conservation des objets d'art des églises de France :

“ Il y a, dans bon nombre de nos églises, de vrais trésors d'art amassés par la piété et la générosité des siècles. Ils ne forment pas seulement une bonne part, et peut-être la meilleure, du patrimoine artistique du pays, ils sont les témoins authentiques et précieux de la foi du passé; ils contribuent à en conserver les traditions et entretiennent la piété.

“ Ces trésors sont menacés par la négligence de ceux mêmes qui en ont la garde, par la cupidité des antiquaires et des collectionneurs, par la rapacité des voleurs.

“ Il faut les défendre: c'est à la fois un devoir patriotique et religieux. Comment?

“ 1o. Rappeler aux curés le devoir de justice qu'ils ont de veiller avec le plus grand soin sur ces objets précieux; leur en donner les raisons religieuses, et, si l'on peut dire, civiles (Can. 1523).

“ 2o. Instituer une commission composée d'hommes compétents, prêtres et laïques, pour contrôler, diriger et aider cette garde d'objets d'art.

“ 3o. En faire un inventaire sous le contrôle ou par les soins de la commission (cl. Can. 1522, §§2 et 3). L'un des exemplaires de ce récolement serait envoyé à l'évêque et l'autre resterait aux archives de la paroisse.

“ 4o. Prescrire les mesures de vigilance et de conservation nécessaires.

“ 5o. Rappeler, et, si besoin est, renforcer la défense d'aliéner aucun objet du mobilier d'église et particulièrement aucun objet d'art (Can. 1281 et 1530).

“ 6o. Rappeler le canon 1280 au sujet de la restauration de ces objets, laquelle réclame une permission écrite de l'Ordinaire et un avis de personnes compétentes.

“ 7o. Faire faire de temps en temps une révision des objets précieux afin de s'assurer de leur présence dans les églises où ils doivent se trouver, de l'exécution des mesures

prescrites pour leur conservation, de l'état dans lequel ils se trouvent actuellement.

“ 80. Instituer au besoin, au centre du diocèse, un musée d'objets religieux qui ne sont la propriété d'aucune église. Rien que son existence ferait sentir l'importance attachée par l'autorité religieuse au soin des objets d'art religieux.

“ 90. Pour créer et entretenir dans le diocèse un état d'esprit favorable, s'appliquer, par un enseignement et par des conférences d'art religieux, à développer chez les séminaristes et les prêtres le goût des choses artistiques.”

LA FOI DES SAUVAGES DE TADOUSSAC

Je pense avoir lu autrefois que le sieur de Joinville qui a écrit la vie de saint Louis, se trouvant dans une grande tempête sur la mer, ses soldats et ses matelots criant que le vaisseau allait périr, se jetèrent à ses pieds et lui demandèrent l'absolution de leurs péchés. — Mais, pensez-vous, leur dit-il, que j'aie ce pouvoir? — Qui l'aura donc, monsieur, répondent-ils, puisqu'il n'y a point de prêtre dans le navire? A cette répartie, il éleva sa voix: — Or, sus, je vous absous de tout le pouvoir que j'en ai; je ne sais pas si j'en ai, mais si j'en ai, vous êtes absous. Cette bonne simplicité gauloise, quoique jointe avec un peu trop d'ignorance, pouvait être agréable à Dieu pour l'humilité qui l'accompagnait. Les Sauvages de Tadoussac sont tombés cet hiver dans la même erreur: se voyant dans leurs grands bois éloignés de leur Père, et souhaitant d'ailleurs avec passion d'entendre la Sainte Messe, l'un d'eux se présenta pour en exprimer les saintes cérémonies avec tout l'appareil et toute la dévotion que peut avoir un esprit trop fervent; ce n'est pas tout, le désir de se confesser les pressant, une femme âgée voyant que les hommes ne leur prêtaient point l'oreille, se présenta pour exercer cet office. Ce zèle indiscret fut approuvé de quelques-uns, avec plus de simplicité et d'ignorance que de théologie, mais seulement pour les personnes de son sexe (*Relation des Jésuites*, 1645-1646).

UNE LETTRE DE M. DE CONTRECOEUR

Au fort duquesne le 4 avril 1755.

Monsieur,

Je mestés flatés lorceque vous este party disî cette ôtonne dernier que jorés eut de vos nouvelles dans le cour de livrer je nan né pa ancorre jusca présan, ce qui me fait, pancé que tou va bien dan vos quartier comme nous avont lieux de croire que les zanglais vienderont ataquér le fort duquesne il lést a prôpos que vous veniés avec tou le monde que je vous és donnés pour vous faciliter votre traite et amenér vos peltery, nous an navont besoin tan pour nos travaux que pour la défance de ce poste.

Ion nous fait antandre que les chaonésnon doive sapprochér dissie au peuty printan ce qui ne peut faire qu'un bien surtout si ille son toujours dans les santimant de frapér su langlois, an ce qua ille se joinderest avec nous comme nous leur avon dit vous présan supozé que langlois vin nous ataquée je pance que vous auré remis au trois chef ce que je vous avés priéer de leur remettre de ma part et ille me tarde de savoir de qu'elle façon illon receû ces présans —

Nous avont eut plusieurs sauvages qui son venus ces jours hici du camp anglois quille nous raporte quille fon de grands ama de vivre a leur camp nous avons aprie que les anglois ne vous les rien fair paréstre aujourduy au chaouésnon du coup quil on fait sur eux més que lorscequille ceron tranquille et que si ille pouvést ce randre méstre de la belle rivièr quille leur perés bien, et san souvienderest lontan, més dan labara ou ille ce trouve a presan illon résolus de leur fair paréstre quille sont toujours amie avec eux, voila comme fon ceux qui ajise politiquement —

Nous venont davoïr dés courié du detroit tou va bien de ce cotéla — les nation parésse dispozér avenir supozér a lan-treprise que langlois doit faire sur nous nous atandon dan peu du monde de Montreal illi a leur de pancér que vous feré un grand coup cette année ce que je soite de tou mon coeur.

Adieu je vous atan avec p;éssir et vous soite une santér des plus parfait je suis très sincéreman.....

Monsieur

Votre très humble et obéissant serviteur

Contrecoeur (1)

LIVRES EMPORTES A QUEBEC PAR MGR DE LAUBERIVIERE

Bréviaire Romain, 4 tomes.

Deux Semaines Saintes.

Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers, 20 volumes.

Histoire sainte avec l'explication de la religion.

Catéchisme ad ordinandos.

Abrégé de l'histoire et de la morale de l'Ancien Testament.

Nouvelle méthode pour réfuter les prétendus réformés.

Entretiens abrégés avec Notre-Seigneur.

Ceremoniale Episcoporum.

Catéchisme du concile de Trente, 30 volumes.

La dévotion au Sacré-Coeur de Jésus.

Office de la Semaine Sainte.

Fleurs de la Bible.

Concile de Trente.

Nouveau Testament.

Pontifical Romain.

Histoire du Canada de Creuxius.

Manuel des évêques.

Instructions et ordonnances pastorales.

Le parfait notaire apostolique.

Cérémonial des évêques.

Vie de saint Vincent de Paul.

Méthode de Richelieu.

Imitation de Jésus-Christ.

(D'après l'inventaire des biens de Mgr de Lauberivière dressé le 26 août 1740).

(1) Collection Baby, Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal. On a déjà parlé de l'orthographe fantaisiste de M. de Contrecoeur. Cette lettre en est un nouvel échantillon.

PROPRIETAIRES DANS LE FIEF ET SEIGNEURIE
DE LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE AU
COMMENCEMENT DU SIECLE DERNIER

Liste des propriétaires dans le fief et seigneurie de Laprairie-de-la-Madeleine :

Côte Mouillée ou Mouille-Pieds : 1er Henry Dler; 2e héritiers Stephen Sewell Esq^r; 3e Antoine Robert; 4e Louis Turcot; 5e Michel Mercil; 6e Louis Turcot; 7e Robert Cross; 8e Louis Turcot; 9e François Trudeau; 10e James Wath; 11e et 12e Veuve Buisson; 13e Veuve Pierre Mercile; 14e Antoine Daigneau; 15e Luc Desautelle; 16e Raphaël Varin; 17e Charles Desautelle; 18e Pierre Lecomte.

Côte St-Lambert : 1ère, Veuve Ignace Alain; 2e Jean-Marie Denizé; 3e St-Marie; 4e Louis Barbeau Esq^r; 5e J.-Baptiste Rousseau; 6e Antoine Perras; 7e Amable Boutheillier; 8e Jean Boutheillier; 9e Joseph Lefrançois et autres; 10e Joseph Ruisseau; 11e Charles Mailloux; 12e Casimir St-James; 13e Gordon Forbs; 14e Pierre Mailloux; 15e Héritiers Hurteau; 16e J.-Baptiste Doré; 17e Pierre Perras; 18e Jacques Poupert; 19e Jacques Rassine; 20e Pierre Rousseau et autres; 21e Jacques Surprenant; 22e Joseph Denizé et autres; 23e et 24e Laurent Doré, J.-R. Demers; 25e J.-Baptiste St-Jean dit Moquin; 26e Alexis Brochu; 27e et 28e Joseph Surprenant; 29e Pierre Rousseau; 30e Charles Boyer; 31e Paul Marate dit LaBonté; 32e Pierre Lefebvre et autres; 33e Joseph Gravelle et Joseph Surprenant; 34e Michel 35e Joseph Jacobs; 36e Michel Boutheillier; 37e François Lemieux; 38e Antoine Dumontete 39e Paul Morate dit LaBonté; 40e Madme Henry.

Côte des Prairies : 1ère Madme Henry; 2e Jofray St-James & frères; 3e Pierre Bellville dit Boucher; 4e Veuve Lange; 5e Jacques Denaut; 6e Toussaint Lefebvre; 7e Pierre & Jacques Brossard; 8e François Plante Menuisier; 9e Toussaint Lefebvre; 10e Joffray Lefebvre; 11e Alexis Moquin; 12e Alexis Moquin; 13e Pierre Bellville dit Boucher & autres; 14e Veuve Alexis Beauvais; 15e Etienne Dumontile et autres; 16e Zacharie Duquette; 17e François Moquin; 18e Etienne Dumontile; 19e Veuve Louis Brossard; 20e Etienne

Dumontile; 21e Veuve Louis Brossard; 22e Veuve Louis Brossard; 23e Coté Dumontile & Brossard; 24e Antoine St-Marie; 25e Dumay & Les Soeurs; 26e Antoine St-Marie; 27e J.-Baptiste Bizaillon; 28e Veuve Louis Brossard; 29e Bizaillon Dumontile & Duquette; 30e Charles Duquette et autres; 31e Paul Brossard; 32e Raphaël Brosseau; 33e Plusieurs Propriétaires; 34e Paul Banlier; 35e Pierre Brosseau; 36e Benoit Charles Bois et autres; 37e Pierre Brosseau; 38e Veuve François Senecal 39e Veuve François Senecal; 40e André Leparle dit Banbin; 41e Pierre Metros; 42e Etienne Dumontile; 43e Louis Brosseau; 44e Louis Brosseau; 45e Paul Brossard; 46e Paul Brossard; 47e Veuve Nicolas Gagnon; 48e Veuve Louis Brossard; 49e Paul Brossard; 50e Hypolite Bizaillon et autres; 51e Paul Brassard; 52e Jofray Lefevre; 53e Joseph Poupart; 54e Joseph Lauransault.

Côte L'Ange-Gardien: 1ère Alexis Jouga; 2e Pierre Senecal; 3e Rolland; 4e Hurlin Brassard; 5e Louis Rassine; 6e Augustin Forgue; 7e Pierre Brasseau dit Cany; 8e Baritoche; 9e François Senecal; 10e Pierre Cany Brosseau; 11e Constant Normandin dit Drezi; 12e Raphaël Moquin; 13e Julien B. Noël; 14e Louis Rassine; 15e Pierre Doré; 16e Joseph Bizaillon; 17e Hypolite Bourassa;

Côte Latignier: 1ère Louis Turcot; 2e Charles & Pierre Mailloux; 3e Jean-Baptiste Amable et un autre; 4e Louis Lefevre et Joseph Hébert; 5e Jacques Rassine et autres; 6e Charles Rassine; 7e Paul Brassard et Ambroise Moquin; 8e Julien et François Moquin; 9e Jacques Dumais; 10e François Brossard; 11e J.-Baptiste Perron.

Première Concession de Fontarabic: 1ère Poupart et Bourassa; 2e Jacques Perras; 3e Héritiers Bourassa; 4e Héritiers Louis Brosseau; 5e Veuve Nicolas Gagnon; 6e Jacques Zacharie Brosseau; 7e Vital Bourassa; 8e Hubert Bourassa; 9e Hypolite Faille; 10e Silvestre Faille; 11e François Bourassa; 12e Jérémie Brasseau; 13e Jacques Brosseau; 14e Veuve Nicolas Gagnon; 15e Amable Denaut.

Continuation de Fontarabic: 1ère Hypolite Brossard et autres; 2e Antoine Perras et autres; 3e Hubert Bourassa et autres; 4e Veuve Nicolas Gagnon et Julien Bouval; 5e Charles Duquette; 6e Veuve Senecal et ses Enfants; 7e Vital Bou-

rassa; 8e Hubert Bourassa; 9e Hypolite Faille et autres; 10e Silvestre Faille et autres; 11e François Bourassa; 12e Jérémie Brosseau et autres; 13e Joseph Bourdeau et autres; 14e Veuve Nicolas Gagnon et autres; 15e Amable Denaut; 16e Noël Raymond; 17e Charles Houle et Pierre Binette.

Côte Lafourche: 1ère Julien Bourassa; 2e Olivier Perrier; 3e Pierre Bourassa, Jérémie Brosseau & Gagnon; 4e Joseph Duquette; 5e Antoine Normandin; 6e Hubert Bourassa; 7e Amable Robert; 8e Charles Duquette; 9e Louis Demers; 10e Maturin Hebert; 11e Jacques Faille; 12e Louis Demers; 13e Joseph Côté; 14e Louis Demers; 15e Raphaël Demers; 16

Côte Laborguesse: 1ère Louis Bourdeau; 2e Jacques Bourdeau; 3e Paul Barbeau; 4e Joseph Côté; 5e Joseph Bariteau; 6e Jacques Demers; 7e Ambroise Hébert et Mai Hotchkess; 8e Louis Caillé; 9e Ambroise Hebert; 10e Louis Caillé; 11e; 12e Georges Henry; 13e Antoine St-Marie; 14e Joseph Hebert; 15e François Denaut dit Jérémie; 16e Barbeau et Starnes; 17e Joseph Normandin Bruneau Esq^r; 18e héritiers Barbeau et Ls Barbeau; 19e Capitaine Hypolite Denaut; 20e Michel Boucher et Ls Dupuis; 21e Adolphe Nolin; 22e Les Soeurs; 23e Vital Bourassa; 24e Toussaint Lefevre; 25e Raphaël Brosseau; 26e Charles Starnes; 27e Raphaël Brosseau; 28e Charles Starnes; 29e Veuve Perras et autres.

Côte St-François-Xavier: 1ère William Shand; 2e Antoine St-Marie; 3e Amable St-Marie; 4e Andrew Rainsfort; 5e Amable St-Marie; 6e Jacques Zacharie Brosseau; 7e Vital Lefort; 8e Etienne St-Diszier; 9e Veuve Paschal Paissant; 10e Pierre Forrette; 11e Louis Pagan dit St-Onge; 12e Joseph Breau et Ls Menard; 13e Louis Menard; 14e François et J. Baptiste Dumas; 15e Veuve Registe Petelle; 16e John Brown; 17e Basile Pagan; 18e Louis Bizaillon; 19e Joseph St-James; 20e François Longtin; 21e Charles Surprenant; 22e François Longtin; 23e François Faille; 24e Augustin Bruneau; 25e Michel Robidoux; 26e André Faille; 27e J.-Baptiste Robidou; 28e J.-Baptiste Barrette; 29e Joseph Lancot; 30e Jérôme Leguenier; 31e Etienne Rousseau; 32e J.-

Baptiste Faille; 33e Toussaint Robidou; 34e François Barbeau; 35e Joseph Barbeau; 36e Charles Denaut.

Côte St-Ignace: 1ère Héritiers Pierre Petelle; 2e Joseph Breau; 3e Antoine Barbeau; 4e Boutheillier St-Denis Lefort et autres; 5e Augustin Lefort; 6e Louis Lefrançois; 7e Claude Garvais; 8e Charles Longtin; 9e Héritiers Antoine Monnette; 10e Joseph Petelle et autres Héritiers; 11e John Kidd; 12e Christophe Baune; 13e Joseph Reneau; 14e Joseph Gi-beault; 15e William Smith; 16e Belong Langevin; 17e Alexander; 18e Andrus.

Côte Ste-Catherine: 1ère Joseph Brosseau; 2e J.-Baptiste Barbeau; 3e Louis Rousseau; 4e Joseph Brosseau et J.-Bte Barbeau; 5e Louis Barrette et J.-Bte Barbeau; 6e Pierre Brossard; 7e Louis Gagnié; 8e Basile Barrette; 9e J.-Baptiste Naidine; 10e Pierre Brossard; 11e Capitaine Louis Sid-beaut; 12e François Goyette; 13e Veuve François Moquin; 14e Etienne Frichette; 15e Louis Lavignan; 16e Joseph Guerin; 17e Raphaël St-James; 18e A. St-James, J.-Bte Brieu, J.-B. Riel et J.-B. Brieu; 19e Pierre Brieu; 20e François Denigé; 21e Joseph Bourdeau; 22e Alexis Barrette; 23e Joseph Breau; 24e Louis Guerin; 25e Veuve Pierre Cardinal; 26e François Guerin; 27e Jacques Desautelle; 28e Dunn; 29e Pierre Binsette.

Grande-Coulée: 1ère J.-Baptiste Raymond; 2e J.-Baptiste Thiber; 3e Amable St-Marie; 4e Mathurin Senecal; 5e Michel Bouchard; 6e Amable St-Marie; 7e Jacques Zacharie Brosseau; 8e Hiller Guichen; 9e Louis Demers; 10e Vital Lefort; 11e Louis Payan et Fra. Laplante; 12e Luc Lefevre; 13e Pierre Lefevre.

Côte St-Joseph: 1ère François Senecal; 2e Toussaint Gïaume; 3e Louis Demers; 4e Joseph Balducque; 5e Jacques Surprenant; 6e Hustache Demers; 7e Gabriel et Joseph Curé; 8e Pierre Pinsonnault; 9e Veuve Etienne Babeu; 10e Pierre Lefevre; 11e Luc Lefevre; 12e François Laplante; 13e Louis Lanctot; 14e Joseph-D. Porcheron; 15e Fra. Pinsonnault et Pierre Lefevre; 16e Pierre Charboncan; 17e Sales-tin Syprien Lefevre; 18e Luc Lefevre; 19e Jacques Poupart; 20e Pierre Charboneau; 21e Hustache Chenaille; 22e François Lefebvre; 23e Jacques Poupart; 24e Héritiers Michel

Bouchard; 25e Berthelemi Bizaillon; 26e Berthelemi Dupuis et autres; 27e Pierre Sircé et Luc Lefevre; 28e Selestin et Syrien Lefebvre; 29e et 30e Pierre Lefebvre; 31e Joseph Treblé et P. Pinsonnault; 32e Pierre Pinsonnault; 33e François Pinsonnault; 34, 35, 36, 37, 38e Divers Propriétaires; 39e Feu Louis Dupuis; 40e J.-Baptiste Perras; 41e François Dupuis; 42e Paul Dupuis et Louis Provost; 43e Pierre Dupuis; 44e Feu Capitaine Paladeau; 45e Feu Etienne David; 46e François Surprenant; 47e Joseph Baldurque; 48e Toussaint Peaudin; 49e James Cleghorn; 50e Leonard Bonneau; 51e Hilaire Guichon; 52e James Thomson; 53e Jean-Marie Michon; 54e Constant Robert.

Côte St-André: 1ère Amable Babeu; 2e J.-Baptiste Cheunail; 3e Paul Robert; 4e Joseph Tremblé; 5e J.-Baptiste Cheunail; 6e J.-Baptiste Cheunail; 7e James Fife; 8e Amable Babeu; 9e Christopher Lee; 10e François Languedoc Esquire, 11e Hypolite Dupuis; 12e Veuve Jallare; 13e Pierre Guerin; 14e Noël Guerin; 15e Jacques Guerin; 16e Louis Sidilot; 17e André Foucreau.

Côte St-Jacques: 1ère Pierre Dupuis et veuve Ls Dupuis; 2e François Registe; 3e J.-Baptiste Denaut; 4e David Hood; 5e Feu Capitaine Paladeau; 6e J.-Baptiste Poisan; 7e Feu Capitaine Paladeau; 8e Messire Pigeon; 9e Laurent Pigeon & Moyse Dupuis; 10e Ambroise Plante, Laurent Pigeon; 11e James Young; 12e Feu Charles Deaver; 13e Jacques Surprenant; 14e William Lackhart; 15e Frederick Hart; 16e Etienne Godin et autres; 17e Joseph Hebert; 18e Jerome LaRoche; 19e Louis Hatman; 20e Frederick LaRoche; 21e Amable Chalofour; 22e J.-Baptiste Tremblé; 23e Eusebe Hebert; 24e André Boutin; 25e Joseph Pitot; 26e Paul Hebert; 27e Julien Dupuis; 28e Hypolite Casselait; 29e Louis Daigneau; 30e Joseph Daigneau; 31e Michel Lussier; 32e Pierre Dupuis; 33e Louis Poisan; 34e Louis Beaudin; 35e Feu Pierre Giroux; 36e Pierre Olivier Hebert; 37e Louis Payan; 38e Louis Lefebvre; 39e Paul et Pierre Dupuis et Joseph Banlieu; 40e Louis Lefebvre; 41e Paul Dupuis; 42e Paul Payan; 43e Belonie Thiber; 44e Joseph Beaudin; 45e Pierre Comeau; 46e Michel Daigneau; 47e Charles Daigneau; 48e Frédérick Hart; 49e Joseph Voiheure; 50e Joseph Etienne André; 51e Isaac Robert; 52e Louis Lecuyer.

Côte St-Marc: 1ère Michel Menard; 2e Pierre Provost; 3e John Handerson; 4e Louis Daunay et autres; 5e James Clark; 6e Robert Clark; 7e Feu Benjamin Singer; 8e Alexander Cunningham; 9e Pierre Tremblé; 10e Louis Martin; 11e André Lecuyer; 12e Louis Boutin; 13e Veuve Alexis Tremblé; 14e Vital Dupuis; 15e Paul Martin; 16e Etienne David; 17e Joseph Lavigne & Jh. Longtin; 18e Joseph Longtin; 19e Joseph Castin et Julien Bourassa; 20e Julien Bourassa; 21e Pierre Dupuis et Laurent Longtin; 22e Eusèbe Hebert; 23e Joseph David; 24e Paul Singer; 25e Thomas Surprenant 26e Joseph Mounette; 27e Joseph Longtin; 28e François Surprenant; 29e Antoine Denoyer; 30e Joseph Hebert; 31e J.-Baptiste Demers; 32e Capitaine Constant Cartier; 33e Etienne David et Antoine Renier; 34e Feu Joseph Larene; 35e Joseph Vachereau; 36e Etienne Gartin; 37e Charles Daigneau; 38e René Dupuis; 39e Etienne Gartin; 40e Hypolite Beaudin; 41e Albert Denault; 42e Laurent Denault; 43e Laurent Robert; 44e J.-Baptiste Giroux et autres; 45e Pierre Giroux; 46e J.-Baptiste Pallin; 47e Capitaine Michel Langevin; 48e J.-Baptiste Brosseau; 49e Thomas Surprenant; 50e Joseph Surprenant; 51e Toussaint St-Antoine; 52e Héritiers Brossard.

Côte St-Claude: 1er Michel Livernois, J. Perron et Louis Perron; 2e Veuve Joseph Bourdeau; 3e Louis et Julien Daigneau; 4e J.-Baptiste Boyer; 5 et 6e J.-Baptiste Tremblé; 7e Simons Binette; 8e Michel Denault Père; 9e Simons Binette; 10e Gabriel Binette; 11e François Giroux; 12e Antoine Robert; 13e Antoine Denault; 14e Joseph & Laurent Longtin; 15e Veuve René Gagnier; 16e Antoine Robert; 17e Joseph Banlieu; 18e Etienne Bouchard; 19e Constant St-Pierre; 20e Joseph Brosseau; 21e J.-Baptiste Normandin; 22e Coupal Lareine; 23e Hiler Bourdeau; 24e Pierre Adams; 25e Coupal Lareine; 26e Louis Renier; 27e François Adam; 28e Pierre Lemieux; 29e François Adans; 30e Pierre Adans; 31e Pierre Lemieux; 32e Augustin Forgues; 33e Pierre et Louis Regnier; 34e Cap. Constant Cartier; 35e Ignace Beaudin; 36e Jacques St-Pierre; 37e François Giroux; 38e François Giroux; 39e Isaac Robert; 40e Leonard Bonneau; 41e Michel Denault; 42e Jérémie Denault; 43e Toussaint Latour;

44e François Brosseau et autres; 45e Veuve Pallin; 46e Hus-tache Rouillie; 47e Paul Normandin; 48e Enbandonné; 49e Veuve Pallin; 50e Joseph Brosseau; 51e Antoine et Joseph Lussier; 52e Joseph Brosseau.

Côte St-Raphaël: 1er Etienne Duquette; 2e François et Hypolite Bourdeau; 3e Veuve Senecal; 4e Michel Hebert; 5e Veuve Daigneau; 6e Veuve Bourdeau et ses Enfants; 7e Pierre Demers et Joseph Bourdeau; 8e Louis Surprenant et Jh. Bourdeau; 9e J.-Baptiste Dubois; 10e François Bourdeau; 11e Franc. Dupré et Joseph Normandin; 12e Pierre Bizaillon; 13e Jacques Papein; 14e Joseph Brosseau; 15e P. Langevin Ant. et Joseph Lussier; 16e Amable Hend et P. Lanjevin; 17e Paul Normandin; 18e Feu Alexis Lanctot; 19e Joseph Lussier; 20e Léonard Bonneau; 21e François Brosseau; 22e Veuve Perron; 23e Joseph Perron et autres.

Côte St-Borgia; 1er Pierre Bizaillon; 2e Pierre St-José; 3e Jacques Mettras; 4e David Fournier et Sa Mère; 5e Augustin Vandal; 6e Louis Brosseau; 7e Louis Couture; 8e François Faille; 9e Hubert Hébert; 10e Pierre Binette; 11e François Couture; 12e André Comeau; 13e Joseph Hutton; 14e J.-B. Bertrand et Pierre Binette; 15e John Scott et Etienne Duquette; 16e Paschal Lanjevin; 17e Hypolite Normandin; 18e André Duquette; 19e B. Cuson; 20e Zacharie Bourdeau; 21e Julien Senecal; 22e Antoine Dupré; 23e Louis Duquette & Ant. Dupré; 24e J. Lussier, P. Duquette et L. Duquette; 25e Antoine Lussier; 26e Joseph Normandin; 27e François Duquette; 28e Paschal Lussier.

Côte St-Grégoire: 1er Veuve Michel Lanjevin; 2e Toussaint Duclos; 3e Ant^{ne} Moquin et William Stringer; 4e J.-Baptiste Lemieux; 5e Charles Surprenant; 6e Capitaine Duranleau; 7e J.-Baptiste Latour; 8e Veuve Joseph Roullier; 9e Toussaint Tremblé; 10e Toussaint Giroux; 11e Jacques St-Pierre; 12e Zéphirin Moquin; 13e Zéphirin Moquin; 14e Zéphirin et Joseph Moquin; 15e Ignace Beaudin; 16e Joseph Moquin; 17e J.-Baptiste Normandin; 18e Capitaine Duranleau.

Côte St-Stanislas: 1er Pierre Langevin; 2e J.-Baptiste Wilmette; 3e Michel Forgete; 4e Pierre Lanjevin dit Lacroix; 5e J.-B. Bourdeau et Joh. Surprenant; 6e J.-Baptiste Bour-

deau; 7e J.-Baptiste Bourdeau et autres; 8e William Heggins; 9e Alexander Mayers; 10e David M. Greger; 11e Gordin Lainy; 12e James Scott; 13e Richard Wheeler; 14e veuve Kitchen; 15e Veuve François St-Ives; 16e Stephen Scott; 17e les Héritiers Quenels; 18e Les Héritiers Louis Chamberland; 19e Ambroise Lanjevin; 22e Thomas Senecal, S. Bertrand; 23e Bell et S. Bertrand; 24e J.-Baptiste Chamberland; 25e Antoine Dumontile; 26e François Morin et Fra ; 27e Pierre Guerin et autres; 28e Jacobs Normandin; 29e Paul Maurin et autres; 30e Louis Maurin et sa sœur; 31e Enseigne Louis Surprenant.

Côté ouest du Ruisseau des Noyers: 1er Pierre Fardais; 2e Michel Dunn; 3e Edouard Moninil; 4e Albert Bourassa; 5e Feu Mons. Decoigne; 6e Bonnaventure Godin; 7e Raphaël St-Marie; 8e Joseph Guerin; 9e Michel William; 10e Cap^t Fran^e Dusanleau; 11e Gabriel Duquette; 12e J.-Baptiste Bessette; 13e Abraham Fisette; 14e Louis Pillote; 15e Isaac Lecuyer; 16e Belong Renier; 17e Godfroy Bechard; 18e Jean-Marie Lebecasse; 19e Capitaine Constant Cartier; 20e J.-Baptiste Derome; 21e Louis St-Denis; 22e Abram Forgues et son frère; 23e Ls Renier et Louis Larivière; 24e Pierre Renier; 25e Henry Thibeau; 26e Louis Renier; 27e Pierre Pinsonnault; 23e Isaac Pinsonnault; 29e Pierre Pinsonnault; 30e Abraham Bechard; 31e Veuve Joseph Laforme; 32e Veuve Louis Poissant; 33e Jacques Rouillard; 34e J.-Baptiste Boucher; 35e Abraham Bechard; 36e Hustache Gervais; 37e Joseph Huot; 38e Michel Lamare; 39e Isaac Remiard; 40e Albert Thetreau; 41e René Garant; 42e Louis Lussier; 43e Isaac Comeau et Tous. St-Antoine; 44e Les Héritiers Pi^e Brossard; 45e Charles Carron; 46e Augustin Carron; 47e Joseph Carron.

Côté est du Ruisseau des Noyers: 1er Godfray Bechard 2e Louis Bechard; 3e Amable Girard; 4e Joseph Hebert; 5e Joseph Roullier; 6e Pierre Tremblé; 7e J.-Baptiste Roullier; 8e Alexis Mauvin; 9e J.-Baptiste Derome; 10e Antoine Coupal; 11e Louis Raymond; 12e Antoine Coupal; 13e Henry Bourgois; 14e Pierre Renier; 15e Henry Thibodeau; 16e Joseph Surprenant; 17e Louis Renier; 18e Joseph Roy; 19e Héritiers J.-B. Robert; 20e John Hay; 21e J.-Baptiste Bou-

chard; 22e J.-Baptiste Renier; 23e Isaac Renier; 24e Constant Claude; 25e Abraham Bechard; 26e Joseph Lansseau; 27e Julien Girard; 28e Joseph Huot; 29e Louis Paquette; 30e François Monnette; 31e Antoine Remillard; 32e René Garant; 33e Isaac Comeau; 34e Michel Laman; 35e Toussaint St-Antoine; 36e Pierre Lajesse; 37e Veuve Louis Thetseau; 38e Jean Remillard; 39e Romain Boullé; 40e Abraham Jalcon et A. Thétreau; 41e Fra. St-Denis et Joseph Beaudin; 42e Joseph Beaudin.

Côte St-Louis de Gonzague: 1er R. Mentrup et James Calcott; 2e Capitaine Denis Louprete; 3e Richard Wheeler; 4 & 5e Nicolas Acha, J. Nelson, D. Louprete; 6e Alexis St-Ives; 7e J.-B. Tremblay. Al Fr Ives et R. Wheeler; 8e John Hefferman, E. Tremblay, Th. Saffray; 9e Héritiers feu Thomas Torrance; 10e Joseph Bizaillon; 11e François Mauvin; 12e Michel Lanjevin dit Lacroix; 13e J.-Baptiste Livernois et autres; 14e Louis Jandreau; 15e Capitaine Denis Louprete fils; 16e Michel Duranleau; 17e Joseph Roi; 18e James Lanb; 19e Philippe Brosseau; 20e George Shortly; 21e Paul Marotte et autres; 22e William Brownrick; 23e Pierre Dominique; 24e Pierre Labonté; 25e Peter M. Dairmed.

Côte St-Constant: 1er J.-Baptiste Vandal; 2e Capitaine Louis Louprete fils; 3e J.-Baptiste Vandale; 4e Charles Roi et autres; 5e Philippe Brosseau; 6e J.-Baptiste Marcier; 7e J.-Baptiste Moreau; 8e Olivier Poirrier; 9e Richard Twamby; 10e Feu Mons. Decoigne; 11e William Brownrick; 12e Alexandre Gervais; 13e Frederick Doxtidor; 14e J.-Baptiste Bissonnette; 15e Mons. Drassin et Minique Fracham; 16e Jean Marseau; 17e Etienne Bourdeau; 18e Charles Breau; 19e Joseph Côté et Joseph Bodreau; 20e Eve Bodreau; 21e Pierre Caisse.

Côté nord du Chemin de St-Jean en Côte des-Sts-Anges: 1er Richard Wheeler; 2e Capitaine Denis Louprete père; 3e Héritiers Henry Lord; 4e Mons Brompton; 5e Victor Giroire; 6e Veuve Antoine Brosseau; 7e Mons. Brompton; 8e Veuve Jeremie Brosseau; 9e Paul Denault; 10e William Allinsworth; 11e J.-Baptiste Vandal; 12e Henry Delante; 13e Louis Betourné; 14e J.-Baptiste Moreau père; 15e J.-Baptiste Moreau Fils; 16e Charles Trichette; 17e J.-Baptiste Moleur.

Côte sud du Chemin de St-Jean ou Côte des Sts-Anges: 1er René Fortin; 2e William Kent; 3e Charles Antil et les héritiers Lord; 4e Paul Denault; 5e Louis Gaudreau; 6e Louis Girouard; 7e Barbeau; 8e George Laplante; 9e Julien Saraisin; 10e Philippe Brosseau; 11e Jofray Vendal; 12e Henry Delart; 13e Louis Vandal; 14e William Morgan; 15e Mons. Roi; 16e Gabriel Roman; 17e J.-Baptiste Moleur; 18e Benjamin Holmes; 19e Louis Caillier; 20e Benjamin Holmes.

Côte L'Acadie: 1er Pierre Fardai; 2e Pierre Momeny et autres; 3e Pierre Brosseau et autres; 4e Noël Larau et autres; 5e Etienne David et autres; 6e François Tailleur et autres; 7e François Latour et autres; 8e Dominique Girrard et autres; 9 & 10e Joseph Trachant; 11e Pierre Trachant; 12e Capitaine Leblanc; 13e Beloni Charette; 14e Etienne Boudreau; 15e Charles Dupuis et Beloni Charette; 16e Louis Terrain; 17e Charles Breau et autres; 18e Mons Bourgouis; 19e Veuve Lansceau; 20e Charles Dupuis; 21e Seraphin Bertrant; 22e J.-Baptiste Dalpé; 23e Louis Bouchard; 24e Jacques Marcier; 25e Augustin Renier; 26e J.-B. Machaisseau et Simons Hebert; 27e J.-Baptiste Paradis; 28e Nicolas Gregoire; 29e J.-Baptiste Roi; 30e Joseph Langlois; 31e François Brugette; 32e Léon Malioux; 33e J.-Baptiste Paradis; 34e Firmin Boudreau; 35e Hiler Malhou et Fr^e Fotaine; 36e Joseph Richard; 37e Paschal Mercier; 38e Thomas Girrard et Bailé Gaubin.

QUESTION

Dans son *Dialogue des morts*, le chevalier Johnstone dit qu'aussitôt que Montcalm apprit que Wolfe était sur les Plaines d'Abraham avec ses troupes, il rassembla ses chefs de corps en conseil de guerre. Il fut décidé de faire marcher tout de suite l'armée à la rencontre des Anglais. Quels étaient les chefs de corps qui assistaient à ce conseil de guerre ?

U. B.

LA MERE MARIE DE SAINT-IGNACE, PREMIERE
SUPERIEURE DE L'HOTEL-DIEU DE
QUEBEC

Cette bonne Mère, après avoir conduit ses filles en Canada, et les avoir gouvernées six ans, fut frappée d'un asthme ou plutôt d'une augmentation d'asthme (car elle s'en sentait dès la France) avec un mal continuel d'estomac qui lui causa de violentes douleurs l'espace de quinze mois, sans que jamais pour cela elle quitta le soin et le service des malades. Quand il y en avait quelques-uns en danger, elle faisait porter son lit en la salle où ils sont reçus, afin de les veiller avec une de ses Soeurs et les consoler, que si elle n'y pouvait aller, elle s'enquêtait plusieurs fois la nuit de leur disposition, surtout en ce qui regarde le dernier passage de l'âme à son Créateur. Quand on lui donnait quelque viande fraîche à raison de sa maladie, elle n'en mangeait point qu'elle n'en eût fait porter aux plus malades, elle n'a vécu que six ans et demi en la Nouvelle-France, mais en ce peu de temps elle y a grandement souffert et travaillé pour le bien de la colonie française et des Sauvages, demi an après son arrivée voyant que l'établissement de l'hôpital contribuerait à l'arrêt et à la conversion des Sauvages de Sillery, elle eut assez de courage quoique ce lieu fut éloigné et privé de toutes les commodités de la colonie française, pour s'y bâtir à grands frais et à grandes peines, et si lorsqu'elle en fût venue à bout et que Dieu eut converti les Sauvages qui y résidaient, les Iroquois commencèrent leurs courses et l'obligèrent d'abandonner cette maison, et en commencèrent une autre à Kébec avec nouveaux frais et nouvelles peines qui eussent fait perdre coeur à toute autre, et si tôt que cette seconde fut prête Notre-Seigneur qui lui en réservait la récompense au Ciel, l'appela à soi le même jour que le choeur de leur petite chapelle fut achevé et prêt à y recevoir les religieuses, en sorte qu'elle y fut portée morte toute la première et les premiers cantiques que les religieuses y ont entonnés ont été autour du corps de leur chère Mère. Quinze jours avant son décès, elle pria instamment qu'on ne lui parla plus du tout d'aucune autre chose que de Dieu et du Ciel, et elle consumma tout ce temps-

là en des colloques très affectueux avec Notre-Seigneur Jésus-Christ et la Très Sainte Vierge, et finit sa vie en ce saint exercice, âgée seulement de trente-six ans; quoiqu'elle fut d'une forte complexion ses veilles et ses mortifications lui abrégèrent ses années pour lui donner une plus heureuse éternité. Elle mourut le cinquième de novembre l'an passé (1647), six jours après le départ des navires. Elle sentait une satisfaction incroyable de mourir en Canada au service de ces pauvres barbares. Elle a été également regrettée des Français et des Sauvages, sa charité ayant gagné tous les coeurs. Elle laissa ses religieuses presque inconsolables tant pour la perte qu'elles faisaient que pour le petit nombre qu'elles restaient, n'étant plus en tout que cinq religieuses tant pour le service des malades que pour les fonctions de la religion, les grands frais d'un pays nouveau et barbare avec le nombre des pauvres et malades qui s'y rencontrent obligent à se retrancher, nous espérons pourtant que sa place ne demeurera pas longtemps vide, et qu'elle nous marquera du Ciel celles qui doivent venir cette année pour la remplir (*Relation des Jésuites*, 1647).

SAINTE-MARIE-DE-LA-BEAUCE

Sainte-Marie-de-la-Beauce est à une trentaine de milles de Québec, sur la route nationale Lévis-Jackman et sur le réseau du chemin de fer Québec-Central. Il fut un temps où les paroisses actuelles de Saint-Elzéar, Saint-Sylvestre, Saint-Patrice, Saint-Bernard, Saint-Isidore, Sainte-Hénédine, Sainte-Marguerite, Frampton, les Saints-Anges, L'Enfant-Jésus (en partie), Saint-Frédéric (en partie) et Saint-Sévérin (en partie) relevaient de la cure de Sainte-Marie-de-la-Beauce. La concession de la seigneurie de Sainte-Marie-de-la-Beauce avait été faite à M. Thomas-Jacques Taschereau le 30 avril 1737.

A consulter sur Sainte-Marie-de-la-Beauce une brochure profusément illustrée publiée par M. l'abbé Germain, sous le titre *Sainte-Marie-de-la-Beauce en 1928, souvenir du 150^e anniversaire d'établissement de la Chapelle Sainte-Anne*.

INSTRUCTION POUR LE SIEUR DE LOTBINIERE,
AGENT DE LA COMPAGNIE DES INDES
A QUEBEC (1722)

Les commissaires du Con.^{el} députez par le Roy pour la régie des affaires de la Compagnie des Indes en conséquence de l'arrest du Conseil du 15 avril 1721.

La Compagnie se déterminant à envoyer à l'avenir des marchandises et de l'argent en Canada pour servir au payement d'une partie du castor, il est nécessaire que le Sr de Lotbinière tienne les écritures avec plus d'ordre qu'il n'a esté pratiqué cy devant lorsque le castor estait entièrement païé en lettres de change sur France.

Les écritures seront partagées entre le Sr de Lotbinière, agent, et le Sr Macard, receveur.

Le Sr de Lotbinière tiendra un journal et un grand livre de caisse en parties simples.

Et le Sr Macard, receveur, tiendra un journal et un grand livre pour les marchandises tant d'Europe que de castor.

Le Sr de Lotbinière portera sur son journal toutes les recettes et dépenses en deniers qu'il fera, tant des remises en argent qui luy seront faites par la compagnie, que des traites qu'il fera sur M. Deshayes, et de la vente des marchandises qu'il évaluera en argent, quand mesme il les donnerait en paiement de castor et autres marchandises, parce que cela rendra les comptes plus clairs.

Le premier compte qu'il ouvrira dans son grand livre sera le compte général de caisse.

Ensuite il ouvrira un compte à la caisse de Paris qu'il créditera des remises qui luy seront faites et de toutes les traites qu'il fera sur lad. caisse.

Il ouvrira ensuite un compte en castor gras.

Un autre compte à castor sec.

Après quoy il ouvrira des comptes à chacun des particuliers avec qui il aura des affaires, et des comptes à chaque nature de marchandises envoyées d'Europe.

Le Sr Macart portera de mesme sur son journal toute les marchandises qu'il recevra et dépensera et ouvrira les

mesmes comptes à marchandises et à particulier qui seront ouverts sur le grand livre du Sr de Lotbinière.

Le Sr de Lotbinière recevra le prix des marchandises vendues avant qu'elles soient délivrées par le Sr Macart qui ne les délivrera que sur l'ordre par écrit, dud Sr de Lotbinière portant qu'il a reçu la so^e de tant pour la valeur.

Le Sr de Lotbinière ne paiera le castor que sur le certificat du Sr Macart, portant qu'il la reçu et qu'il comptera à la Compagnie.

Lorsque les vaisseaux reviendront en France à la fin de chaque année, le Sr de Lotbinière enverra une copie de son journal et une copie de celui du Sr Macart, et pour cet effet il les fera copier journellement par le commis aux écritures sans attendre le départ des vaisseaux, il joindra à ces copies de journaux une balance des marchandises vendues et achetées, sur laquelle on puisse connaître le prix des achats et des ventes et ce qui reste à vendre.

Fait à Paris, le 28 mars 1722. (Signé) Fagon, de Machault et Dodun (1).

REPONSE

Les engagés vagabonds (II, 176; III, 43; X, 321)
— Engagé vagabond! Il ne faut pas se scandaliser de cet adjectif. Vagabond n'est aucunement le synonyme du mot anglais moderne *tramp*. Au 17^{ième} siècle, au Canada, on appelait *engagé vagabond* un artisan dont l'engagement notarié, pris en France, était expiré. Dans la plupart des cas, à l'expiration de son contrat, l'artisan *engagé* retournait en France. Quelquefois il s'achetait une terre et devenait habitant du pays. Plus rarement, il demeurait au Canada, continuant de s'engager à la journée, à la semaine, au mois; on disait alors de lui qu'il était *engagé vagabond*, et sa situation correspondait à celle de notre *journalier* actuel (Ernest Myrand, *Sir William Phips devant Québec*).

(1) Archives de la province de Québec.

QUATRE ANIMAUX CANADIENS

Il faut, avant que je passe outre, que je dise deux mots de quatre animaux que je n'ai point vus en France.

L'un se nomme des *Sauvages Ouinascon*, nos Français l'appellent le Siffleur ou le Rossignol. Ils lui ont donné ce nom parce qu'encore qu'il soit de la classe des animaux terrestres, il chante néanmoins comme un oiseau. Je dirais volontiers qu'il siffle comme une linotte bien instruite, si non qu'il m'est avis qu'il ne sait qu'une chanson, c'est-à-dire qu'il n'a pas une grande variété de tons, mais il dit très bien la leçon que la nature lui a apprise. Il est environ de la grosseur d'un lièvre, d'un poil roux, quelques-uns m'ont assuré qu'il se roule en peloton et que comme un liron il dort tout l'hiver, sans qu'on le puisse réveiller. Je n'en ai point vu que l'été. Cet animal est un excellent manger; le lièvre n'en approche pas.

L'autre est un animal basset, de la grandeur des petits chiens ou d'un chat. Je lui donne place ici non pour son excellence, mais pour en faire un symbole du péché. J'en ai vu trois ou quatre. Il est d'un petit poil noir assez beau et luisant, il porte sur son dos deux rayes toutes blanches qui se joignent vers le col et proche de la queue, font une ouale qui lui donne très belle grâce; la queue est touffue et bien fournie de poil, comme la queue d'un renard, il la porte retroussée, comme un écureux, elle est plus blanche que noire, vous diriez à l'oeil, notamment quand il marche, qu'il mériterait être nommé le petit chien de Jupiter, mais il est si puant et jette une odeur si empestée qu'il est indigne d'être appelé le chien de Pluton. Il n'y a voirie si infecte. Je ne l'aurais pas cru si je ne l'avais senti moi-même, le coeur vous manque quasi quand vous en approchez. On en a tué deux dans notre cour; plusieurs jours après il sentait si mal par toute notre maison qu'on n'en pouvait supporter l'odeur. Je crois que le péché que sentit sainte Catherine de Sienne devait être de même puanteur.

Le troisième est un écureux volant. Il y en a ici de trois espèces. Les uns sont communs et sont non si beaux que ceux de France, les autres que nos Français nomment Suis-ses, pour être bigarrés sur le dos sont très beaux et fort pe-

tits; les écureux volants sont assez beaux, leur excellence consiste en ce qu'ils volent; ce n'est pas qu'ils aient des ailes, mais ils ont une certaine peau aux deux côtés, qu'ils replient fort proprement contre leur ventre quand ils marchent, puis l'étendent quand ils volent. Leur vol n'est pas à mon avis de longue haleine. J'en ai vu voler un, il se soutenait fort bien en l'air, mon hôte me l'avait donné.

Le quatrième se nomme de nos Français l'oiseau-mouche, parce qu'à peine est-il plus gros qu'une abeille, d'autres l'appellent l'oiseau-fleur, parce qu'il se nourrit sur les fleurs. C'est à mon jugement l'une des grandes raretés de ce pays-ci et un petit prodige de la nature. Dieu me semble plus admirable en ce petit oiseau qu'en un grand animal; il bruit en volant comme une abeille; je l'ai vu quelquefois se soutenir en l'air, becquetant une fleur; son bec est longuet, son plumage me semblait d'un vert paré; ceux qui l'appellent l'oiseau-fleur diraient mieux, en mon jugement, le nommant la fleur des oiseaux (R. P. Lejeune, *Relation des Jésuites*, 1634).

LES DISPARUS

L'abbé Georges-Henri Defoy — Né à Toronto le 27 mai 1859, du mariage de Joseph-Adolphe Défoy et de Henriette Valade. Il fut ordonné prêtre à Québec le 30 mai 1885. Il fut professeur au séminaire de Québec, au collège de Lévis, puis vicaire à Saint-Roch de Québec et à Notre-Dame de Québec. En 1890, il devenait curé de Saint-Malo. A partir de 1902, il exerça le ministère dans le diocèse de Providence, aux États-Unis. Décédé à Mariaville, Rhode-Island, le 4 décembre 1917. Auteur de *Le patron et l'ouvrier, discours prononcé à l'église Notre-Dame de Lourdes, Québec, en la fête de la Société des Artisans, le 15 mai 1892* (1892); *Jésus et l'ouvrier, discours prononcé à l'église Saint-Sauveur, Québec, fête du travail, 4 septembre 1893* (1893); *Patron et ouvrier* (publié à Woonsocket), *Le Citoyen* (1912); *La parole divine*.

LES ANES SOUS LE REGIME FRANCAIS

L'inimitable conteur Aubert de Gaspé consacre, dans ses *Mémoires*, des pages émues à Yves Cholette et à ses soeurs, deux bonnes vieilles filles qui prirent soin de ses premières années dans la vieille cité de Champlain. Cholette, qui s'était pris d'affection pour le jeune espiègle, l'amena, un dimanche après-midi, voir une bête curieuse arrivée l'avant-veille d'Angleterre.

L'anecdote mérite d'être reproduite.

“Nous fîmes rencontre, dit de Gaspé, en sortant de la maison, d'un vieil allemand, marié à une cousine de mon compagnon.

“—Où allé fous? dit l'Hanovrien.

“—Nous allons voir une bête curieuse, débarquée hier à Sillery, fit Cholette; viens avec nous.

“—Tiable! tiable! la bête il être donc pain curieux pour marcher si loin? il fait un chaleur d'enfer!

“Il faisait en effet une de ces chaleurs étouffantes du mois de juillet, à foudroyer un Ethiopien. Mais Yves l'ayant assuré qu'il ne regretterait pas ses peines; que c'était l'animal à ce qu'on lui avait dit, le plus extraordinaire qui eût jamais paru dans le Canada, le cousin consentit à faire le voyage avec nous.

“Nous passâmes par l'anse des Mères, distance d'une bonne lieue de Sillery, où nous arrivâmes enfin après maints arrêts, pour laisser reposer notre vieil Allemand, dont la langue desséchait dans la bouche, malgré les fréquentes libations d'eau fraîche qu'il faisait, grâce au fleuve Saint-Laurent, dont nous suivions les bords.

“—Voulez-vous nous laisser voir, dit Cholette à une servante d'un joli cottage situé à Sillery au bas d'une colline, la bête curieuse que vous avez ici?

“—Derrière la maison, répliqua la grosse fille, en s'éventant le visage à tour de bras avec son tablier.

“A la vue de l'animal, le *Schlin-derlitche* s'écria avec rage et mépris: *der essel!* un *Jackass!* un âne! et lâcha un donner Wetter qui devait être un juron épouvantable, car la col-

line au pied de laquelle l'Allemand fut s'asseoir pour se reposer à l'ombre en fut ébranlée jusque dans ses fondements."

M. de Gaspé laisse entendre que depuis 1608 bien des ânes étaient passés par la capitale mais que c'était là le premier âne à quatre pattes qui débarquait sur le rocher de Québec.

Le spirituel narrateur se trompait. Dès 1620, on avait vu des ânes à Québec. Le Père Denis Jamet, dans une lettre en date du 15 août 1620, au grand vicaire de Pontoise, Charles des Boves, ami et bienfaiteur des Récollets, raconte l'installation de ces religieux à Notre-Dames-des-Anges.

"Nous avons amené, dit-il, un âne et une ânesse pour notre commodité, nous nourrissons aussi des pourceaux, un couple d'oies, sept paires de volailles, quatre paires de canes. Quant aux vaches et chèvres, nous ne sommes pas en volonté d'en nourrir que l'année prochaine que nous serons mieux accommodés."

Sagard, dans son *Histoire du Canada*, fait toute l'histoire des personnages importants que furent l'âne et l'ânesse des Récollets de Notre-Dames-des-Anges.

"Il arriva, écrit-il, un petit trait gentil à la descente de ces animaux, car comme les Sauvages furent avertis qu'il y avait aux barques deux bêtes étrangères, tous accoururent au port pour en avoir la vue, et se tinrent là cois tandis qu'on les débarquait, ce qui ne fut pas sans peine, mais le plaisir fut à leur beau ramage, car ils commencèrent d'entonner leur note, qu'ils rehaussaient à l'envi, à mesure qu'ils sentaient le doux air de la terre, tous les Sauvages en prirent telle épouvante qu'ils s'enfuirent tous à vau-de-route emmy (dans) les bois, sans qu'aucun regardât derrière soit pour se défendre de ces démons. O que voilà de furieuses bêtes, disaient-ils, que les Français nous ont amenées, ou pour nous dévorer ou pour nous réjouir de leurs airs musicaux."

Puis, Sagard parle de la mort de l'âne :

"Les hivernants de Québec les ont tellement fatigués, dit-il, qu'enfin ils y ont fait mourir l'âne et n'y reste plus que l'ânesse que nous laissons tout l'été coucher emmy (dans) les bois et en liberté de se nourrir où elle veut, sinon pendant l'hi-

ver qu'elle se retire en une petite étable que nos religieux lui ont fait accommoder à la basse-cour de notre petit couvent".

"L'ânesse désolée d'être seule lia amitié avec un cochonnet, lequel, ayant lui aussi perdu ses compagnons ne demanda pas mieux. Et les deux prirent telle amitié par ensemble que depuis jamais elles ne se séparèrent; si vous en voyiez une, vous étiez assuré de voir l'autre à trois pas de là." Ce qui fait dire à Sagard en forme de morale: "Nous sommes bien misérables nous autres de nous entrequereller et vivre en discorde".

Un demi-siècle plus tard, on tenta d'acclimater les ânes au Canada. En effet, en 1671, le roi fit une importante distribution d'ânon et d'ânesses au Canada. Les noms de ceux qui participèrent aux largesses royales ont été conservés. C'étaient: le sieur Marsollet, un ânon; le sieur Neveu, une ânesse; les Pères Jésuites, une ânesse et un ânon; M. Dudouyt, une ânesse; M. Damours, une ânesse; M. de Villieu, une ânesse; M. Des Longchamps, une ânesse; le Bourg-Royal, une ânesse; M. Morin, une ânesse. (1)

Cet essai, évidemment, fut infructueux puisque le recensement de 1683 ne donne que dix bêtes asines pour toute la colonie.

Un demi-siècle plus tard, le docteur Sarrazin, un savant égaré à Québec, suggéra d'essayer de nouveau d'acclimater les ânes au Canada.

Le 6 novembre 1720, MM. de Vaudreuil et Bégon écrivaient au ministre:

"Le sieur Sarrazin, médecin, nous a représenté qu'il y a en ce pays-ci un grand nombre de personnes qui sont atteintes de maladie de poitrine et que le remède le plus essentiel pour ces maladies est le lait d'ânesse. Comme il n'y a point en cette colonie d'animaux de cette espèce, nous prions le Conseil de vouloir bien ordonner qu'il en soit envoyé l'année prochaine par le vaisseau du Roi, un mâle et une femelle" (2).

Le Conseil de marine trouva la proposition pleine de bon sens, et le 14 juin 1721 il faisait écrire à M. de Vaudreuil qu'il avait donné ordre d'expédier quatre ânes au Canada.

(1) Acte de Becquet, cité par M. Thomas Chapais, dans **Jean Talon**, P. 149.

(2) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 46.

Mais dans le bon vieux temps, on se hâtait lentement. Le 1er juin 1722, le Conseil de marine avertissait MM. de Vaudreuil et Bégon que les ânes demandés seraient expédiés sous peu dans la colonie.

Le 14 octobre 1723, MM. de Vaudreuil et Bégon écrivaient au ministre :

“Des trois bêtes asines qui furent envoyées l’année dernière, par le vaisseau du Roi, le mâle est mort au commencement du printemps. On croit qu’il s’est empoisonné par quelque mauvaise herbe, qu’il aura mangée. Nous croyons qu’il serait nécessaire d’en envoyer un de même ordre qui est la grande espèce sans quoi la dépense qui fut faite l’année dernière deviendra inutile ” (1).

Le 6 juin 1724, le Conseil de marine écrivait à MM. de Vaudreuil et Bégon qu’il envoyait par le *Chameau* un baudet pour remplacer celui qui était mort à Québec. Il envoyait en même temps un mémoire sur la manière de le nourrir et de le rendre utile.

Il faut croire que le baudet arrivé ici, en 1724, ne répondit pas aux espoirs de ceux qui l’avaient fait venir, puisque un quart de siècle plus tard, le 21 octobre 1749, l’intendant Bigot écrivait au ministre :

“Il serait aussi bien à souhaiter pour la colonie qu’on pût y introduire des mulets qui ne consommeraient point tant de fourrage que des chevaux et qui, étant plus forts, feraient plus d’ouvrage.

“Nous aurions aussi besoin de quelques ânesses tant pour le lait qu’elles procureraient aux malades que pour avoir de son espèce dans la colonie. Cet animal mange peu et il servirait, dans le voisinage des villes, à porter des denrées au marché. Nous voyons tous les jours les habitants employer un cheval avec leur charrette pour y porter douze oeufs.

“Si vous vouliez, Monseigneur, avoir la bonté d’ordonner qu’on nous envoyât un âne avec deux ou trois ânesses, vous rendriez service au Canada, et dont il se ressentirait par la suite, et je ferai de mon mieux lorsque nous les aurons

(1) Idem.

pour faire sentir aux habitants les avantages qu'ils en tire-
ront." (1)

En février 1750, deux ânes et quatre ânesses furent achetés par les ordres du ministre, et expédiés dans la Nouvelle-France sur le vaisseau du Roi. Ce vaisseau arriva à Québec à la fin de l'été de 1750.

Quoi qu'il en soit, ces ânes ne propagèrent guère leur espèce ici, puisque au temps de M. de Gaspé, il n'y avait pas une seule bête asine dans toute la région de Québec.

Terminons par une anecdote qui nous montre un âne jouant un rôle valeureux. Dans l'expédition de M. de Frontenac contre les Onnontagués en 1696, on se servit de quelques ânes, probablement pour transporter les bagages. M. de Belmont, dans son *Histoire du Canada*, note qu'un de ces ânes qui se mit à brailler pendant la nuit fit grand peur aux Iroquois (2).

P.-G. R.

LES DISPARUS

L'abbé Louis-Edmond Moreau — Né à Repentigny le 18 août 1834, du mariage de Benjamin Moreau et d'Angélique Lareau. Ordonné prêtre à Montréal le 19 mars 1859, il fut d'abord chapelain du chapitre de Montréal puis chanoine titulaire. En 1868, il fut aumônier des Zouaves Pontificaux qui volèrent au secours de Pie IX. En 1879, il donnait sa démission comme chanoine de Montréal et devenait curé de Saint-Barthélémi. Décédé dans cette paroisse le 28 avril 1895, M. l'abbé Moreau avait publié, en 1871, *Nos croisés ou l'histoire anecdotique de l'expédition des volontaires canadiens à Rome pour la défense de l'Eglise*.

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 93.

(2) En 1701, deux chefs Onnontagué et Tsonnontouan vinrent trouver le gouverneur de Callières à Montréal, pour se plaindre des Outaouais qui les avaient attaqués. Massias, l'un d'eux, qui avait épousé une française, représenta à M. Callières que sa femme n'était pas capable de vaquer à son ménage, comme une iroquoise. Il ne pouvait lui donner les choses nécessaires, parce qu'il n'avait pas le temps d'aller à la chasse à cause de ses fréquents voyages. "Je te demande, dit-il, pour mon fils, un lièvre de dix à douze ans, qui puisse lui traîner son bois de chauffage; mais ce n'est pas un de ces lièvres qui courent les bois, c'est un lièvre qui parle." Il voulait un âne semblable à ceux qu'il avait vus à Albany. On en trouva un, qui lui fut donné.

LES SOURCES IMPRIMÉES DE L'HISTOIRE DU CANADA-FRANCAIS

Dans les *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre-mer* de Pierre Margry, on trouve les pièces suivantes :

Mémoire fait en 1637 pour l'affaire des Pères Récollectz de la province de Saint-Denis, dicte de Paris, touchant le droit qu'ils ont depuis l'an 1615 d'aller en Quanada, sous l'autorité de Sa Majesté et mission des souverains pontifes, sous la faveur desquels ils ont basti un couvent et église à Québecq, et ont célébré la sainte messe en divers endroits du dict pays les premiers (vol. I, p. 3).

Mémoire instructif contenant la conduite des Pères Récollets de Paris, en leur mission de Canada, depuis l'année 1615 jusques en la présente année 1684 (vol. I, p. 18).

Extrait de diverses relations de Canada qui peuvent servir à établir le droit de la France sur le pays des Iroquois, 1646-1687 (vol. I, p. 37).

Extrait de la *Relation* de ce qui s'est passé en la mission des Hurons (depuis juin 1640 jusqu'en juin 1642), envoyée au Révérend Père Jean Filleau, provincial de la Compagnie de Jésus, en la province de France (vol. I, p. 45).

Nicolet à la rivière des Puants, tiré de la *Relation* de 1640 (vol. I, p. 47).

Détails sur la vie de Jean Nicolet, tirés de la *Relation* de 1643 (vol. I, p. 49).

Voyage de deux Français au lac Supérieur, tiré de la *Relation* de 1660 (vol. I, p. 53).

La mort du Père Claude Allouez ; détails sur ses travaux et son esprit évangélique (vol. I, p. 59).

Dévôts sentiments du Père Claude Allouez sur la vocation aux misssions du Canada (vol. I, pp. 65, 68 et 71).

Lettre de Jean Talon à Colbert, La Rochelle, 4 mai 1665 (vol. I, p. 75).

Lettre de Jean Talon à Colbert, Québec, 4 octobre 1665 (vol. I, p. 76).

Lettre de Colbert à Jean Talon, 5 avril 1666 (vol. I, p. 77).

Lettre de Jean Talon à Colbert, Québec, 13 novembre 1666 (vol. I, p. 78).

Lettre de Jean Talon à Colbert, Québec, 27 octobre 1667 (vol. I, p. 79).

Lettre de Jean Talon à Colbert, Québec, 29 août 1670 (vol. I, p. 80).

Lettre de Patoulet à Colbert au sujet d'une mine de cuivre, Québec, 11 novembre 1669 (vol. I, p. 81).

Lettre de Jean Talon au Roi, Québec, 10 octobre 1670 (vol. I, p. 82).

Lettre de Jean Talon à Colbert, Québec, 10 novembre 1670 (vol. I, p. 83).

Mémoire (addition) de Jean Talon au Roi, 10 novembre 1670 (vol. I, pp. 85, 87, 89).

Lettres de Jean Talon au Roi (extraits), 2 novembre 1671 (vol. I, pp. 92 et 99).

Procès-verbal de la prise de possession des pays situés vers les lacs Huron et Supérieur, par Simon-François Daumont, sieur de Saint-Lusson, 4 juin 1671 (vol. I, p. 96).

Cession et transport par Cavalier de La Salle de la seigneurie Saint-Sulpice, en l'île de Montréal, aux seigneurs du dit lieu, du 9 janvier 1669 (vol. I, p. 103).

Acte de vente de Cavalier de La Salle à Jean Millot de 420 arpents de terre situés au sault Saint-Louis, le tout en fief noble, etc., 3 et 9 février 1669 (vol. I, p. 104).

Engagement de Charles Thoulonnier à Cavalier de La Salle, 1er juillet 1669 (vol. I, p. 106).

Acte de vente de Cavalier de La Salle à Jacques Leber et Charles Lemoyne d'une pièce de terre sise et située en l'île de Montréal, au-dessus du sault Saint-Louis, 6 juillet 1669 (vol. I, p. 107).

Acte de société entre le sieur Sauvageau de Maison-neuve et Rouxel de la Rousselière, compagnon de Cavalier de La Salle, 8 juillet 1669 (vol. I, p. 107).

Acte par lequel Cavelier de La Salle dénonce un des complices de l'assassinat de Sauvages iroquois, 5 juillet 1669 (vol. I, p. 109).

Mémoire de l'action que Lafontaine, Cochon, Bouchot et Turcot ont fait par ensemble (assassinat de trois Iroquois), 1669 (vol. I, p. 111).

Récit de ce qui s'est passé de plus remarquable dans le voyage de MM. Dollier et Gallinée, 1669-1670 (vol. I, p. 112).

Acte de prise de possession des terres du lac Erié signé par MM. Dollier et Gallinée, 1669 (vol. I, p. 166).

Récit de ce qui s'est passé au voyage que M. de Courcelles, gouverneur de la Nouvelle-France, a fait au lac Ontario, (vol. I, p. 169).

Voyage du comte de Frontenac au lac Ontario, en 1673 (vol. I, p. 195).

Lettre du Père jésuite Bruyas écrite de Tionnontouguen au gouverneur Frontenac, 12 juin 1673 (vol. I, p. 238).

Lettre du Père jésuite Gravier écrite de Tsonnontouan au gouverneur de Frontenac, 10 juillet 1673 (vol. I, p. 239).

Lettre de Cavelier de La Salle au gouverneur de Frontenac, écrite de Techirogen, le 10 août 1673 (vol. I, p. 240).

Lettre du Père Bruyas, jésuite, au gouverneur de Frontenac, écrite des Anniez, le 1er septembre 1673 (vol. I, p. 241).

Lettre du Père de Lamberville, jésuite, au gouverneur Frontenac, écrite de Techiroguen, le 9 septembre 1673 (vol. I, p. 242).

Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre de Québec, le 13 novembre 1673 (vol. I, p. 243).

Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre Colbert, du 2 novembre 1672 (vol. I, p. 247).

Lettre de Colbert au gouverneur Frontenac (extraits), du 17 mai 1674 (vol. I, p. 249).

Lettre de Colbert au gouverneur Frontenac (extraits), du 17 mai 1674 (vol. I, p. 249).

Lettre du gouverneur Frontenac au ministre Colbert (extraits), du 14 novembre 1674 (vol. I, p. 250).

Lettre du Roi au gouverneur Frontenac (extraits), du 22 avril 1675 (vol. I, p. 251).

Lettre de Colbert au gouverneur Frontenac (extraits), du 17 mai 1674 (vol. I, p. 256).

Lettre de Frontenac au ministre Colbert (extraits), du 11 novembre 1674 (vol. I, p. 257).

Détails sur le voyage de Louis Jolliet pour la découverte du Mississipi (vol. I, p. 259).

Relation de la découverte de plusieurs pays situés au midi de la Nouvelle-France, faite en 1673 (vol. I, p. 262).

Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre Colbert (extraits), du 12 novembre 1674 (vol. I, p. 273).

Lettre du gouverneur Frontenac à Colbert lui recommandant Cavalier de La Salle qui passe en France (extraits), 14 novembre 1674 (vol. I, p. 277).

Lettre du Roi au gouverneur Frontenac approuvant l'établissement du fort Frontenac (extraits), 22 avril 1675 (vol. I, p. 278).

Proposition que fait Cavalier de La Salle pour l'entretien du fort Frontenac (vol. I, p. 278).

Billet de 1148 livres consenti par Cavalier de La Salle à son beau-frère Nicolas Crevel, greffier de la ville de Rouen, 5 avril 1675.

Arrêt qui accepte les offres faites par Robert Cavalier de La Salle, en vue d'obtenir la concession du fort Frontenac, 13 mai 1675 (vol. I, p. 281).

Lettres patentes de concession du fort de Frontenac et terres adjacentes au profit du sieur Cavalier de La Salle, données à Compiègne, le 13 mai 1675 (vol. I, p. 283).

Lettres de noblesse pour le sieur Cavalier de La Salle, données à Compiègne, le 13 mars 1675 (vol. I, p. 286).

Mémoire de l'abbé Jean Cavalier présenté à Louis XV sous la régence du duc d'Orléans (vol. I, p. 291).

Réception de Cavelier de La Salle au gouvernement du fort de Frontenac, 12 octobre 1675 (vol. I, p. 292).

Etat de la dépense faite par Cavelier de La Salle, gouverneur du fort de Frontenac, tant pour le remboursement des frais faits à la construction du dit fort que pour les fortifications nouvelles, défrichements et ouvrages qu'il y a fait faire, y compris le paiement et la nourriture des officiers, soldats et travailleurs du dit fort (vol. I, p. 293).

Extrait de la revue faite au fort de Frontenac par le gouverneur Frontenac, le 7 septembre 1677 (vol. I, p. 296).

Donation de Cavelier de La Salle aux Pères Récollets, 22 mars 1677 (vol. I, p. 298).

Lettre du gouverneur Frontenac au ministre Colbert, 1677 (vol. I, p. 301).

Lettre de Colbert à l'intendant Duchesneau (extraits), 28 avril 1677 (vol. I, p. 329).

Mémoire sur le projet du sieur de La Salle pour la découverte de la partie occidentale de l'Amérique septentrionale entre la Nouvelle-France, la Floride et le Mexique (vol. I, p. 329).

Lettres patentes données à Saint-Germain-en-Laye le 12 mai 1678 qui donnent permission au sieur de La Salle de découvrir la partie occidentale de la Nouvelle-France (vol. I, p. 337).

Extorsions commises par le sieur Bellinzani sur M. de La Salle, pour maintenir celui-ci dans ses droits et lui remettre sa commission (vol. I, p. 338).

Opposition mise sur les biens de Bellinzani, au nom de Cavelier de La Salle (vol. I, p. 341).

Opposition de François Plet sur la créance de Cavelier de La Salle contre le sieur Bellinzani (vol. I, p. 342).

Entretiens de Cavelier de La Salle avec un ami de l'abbé de Gallinée sur ses onze premières années en Canada (vol. I, p. 345).

Histoire de Cavelier de La Salle (vol. I, p. 376).

Procès-verbal de l'assemblée tenue au château Saint-Louis à Québec, le 10 octobre 1678 et jours suivants, au

sujet des boissons enivrantes que l'on traite aux Sauvages (vol. I, p. 405).

Obligation de Robert Cavelier de La Salle envers le sieur François Plet, marchand bourgeois de Paris, de 16,076 livres, 28 juin 1678 (vol. I, p. 425).

Emprunts de Cavelier de La Salle pour son entreprise (vol. I, p. 427).

Relation des découvertes et des voyages du sieur de La Salle, seigneur et gouverneur du fort de Frontenac, au delà des grands lacs de la Nouvelle-France, faits par l'ordre de Mgr Colbert, 1679, 1680, 1681 (vol. I, p. 435).

Récit fait par Nicolas de La Salle de la découverte que Robert Cavelier de La Salle a faite de la rivière Mississippi en 1682, et de son retour jusqu'à Québec (vol. I, p. 547).

Relation écrite de Québec, le 14 novembre 1684, par Henri de Tonty, des entreprises de Cavelier de La Salle de 1678 à 1683 (vol. I, p. 573).

Dessein de Cavelier de La Salle de former un entrepôt à l'île Percée (vol. II, p. 3).

Lettre de M. Lamotte de Lussière sur l'arrivée de Cavelier de La Salle en Canada et des services que lui, Lamotte de Lussière, lui a rendus à Cataracouk, à Niagara et chez les Sonnontouans (vol. II, p. 8).

Lettre de Cavelier de La Salle à Lamotte de Lussière, Niagara, 27 janvier 1679 (vol. II, p. 9).

Dépenses faites par Cavelier de La Salle de 1675 à 1684, au fort Frontenac et au poste établi par lui à l'embouchure de la rivière de Niagara (vol. II, p. 10).

Acte de concession par Robert Cavelier de La Salle à François Daupin, sieur de la Forest, de l'île Belle-Isle, située à l'embouchure du lac Frontenac, 10 juin 1679 (vol. II, p. 20).

Société formée par Cavelier de La Salle pour l'exploitation de son privilège ; ordonnance du Conseil Souverain obligeant Cavelier de La Salle à payer l'abbé Cavelier, son frère (vol. II, p. 25).

Lettre de Massiac de Sainte-Colombe, ingénieur de la marine, à Nicolas Thoynard où il lui apprend la perte

du navire *le Saint-Pierre* où Cavelier de La Salle avait des pelleteries, Brest, 4 décembre 1679 (vol. II, p. 26).

Lettre de Cabart de Villermont à M. Labèze, avocat en Parlement, pour s'informer des succès de l'entreprise de Cavelier de La Salle (vol. II, p. 28).

Lettre de Cavelier de La Salle à un de ses associés sur son entreprise des Illinois, 29 septembre 1680 (vol. II, p. 32).

Voyage de Cavelier de La Salle à la rivière Mississipi, 9 novembre 1680, vol. II, p. 93).

Déclaration de Cavelier de La Salle au sujet de ses désertans, juillet 1680 (vol. II, p. 103).

Déclaration faite pardevant l'intendant Duchesneau, par Moyse Hillaret, charpentier de barque, ci-devant au service du sieur Cavelier de La Salle, au sujet de la désertion de plusieurs des hommes du dit sieur de La Salle, 17 août 1680 (vol. II, p. 108).

Ordonnance de l'intendant Duchesneau portant permission à François Plet, marchand de Paris, créancier de Cavelier de La Salle, de faire construire à ses dépens une barque au fort Frontenac et d'y faire porter des marchandises pour y être traitées avec les Sauvages, 31 octobre 1680 (vol. II, p. 110).

Lettre de Cavelier de La Salle relatant son voyage du 22 août 1680 à l'automne de 1681 (vol. II, p. 115).

Testament fait par Cavelier de La Salle avant de repartir pour achever sa découverte, 11 août 1682 (vol. II, p. 163).

Lettre de Cavelier de La Salle où il raconte son arrivée aux Illinois, et décrit le pays jusqu'à la rencontre du Missouri avec le fleuve Mississipi qu'il a nommé Colbert (vol. II, p. 164).

Procès-verbal de la prise de possession des pays situés le long de l'Ohio ou fleuve Saint-Louis et du Mississipi ou fleuve Colbert, signé par Cavelier de La Salle et autres, 13 et 14 mars 1682 (vol. II, p. 181).

Procès-verbal de prise de possession de la Louisiane, à l'embouchure de la mer ou golfe du Mexique, signé par Cavelier de La Salle et autres, 9 avril 1682 (vol. II, p. 186).

Ordonnance de l'intendant Duchesneau qui maintient le sieur Plet, créancier de Cavelier de La Salle, dans le privilège à lui accordé de traiter seul des marchandises au fort Frontenac, 14 juillet 1682 (vol. II, p. 193).

Description partielle de la main de Cavelier de La Salle des rivières et peuplades découvertes par lui (vol. II, p. 196).

Lettre du Père Zénobe Membré où il relate son voyage avec Cavelier de La Salle, 3 juin 1682 (vol. II, p. 206).

Lettre de Cavelier de La Salle, fort Frontenac, 22 août 1682 (vol. II, p. 212).

Lettre de l'intendant Duchesneau au ministre accusant Cavelier de La Salle de faire la traite sous prétexte de découverte (résumé), 13 novembre 1680 (vol. II, p. 265).

Lettre du Roi au gouverneur Frontenac où il se plaint du peu de succès de l'entreprise de Cavelier de La Salle (résumé), 30 avril 1681 (vol. II, p. 266).

Mémoire de l'intendant Duchesneau au ministre où il porte des accusations contre Cavelier de La Salle, 13 novembre 1681 (vol. II, p. 266).

Lettres de M. Tronson, supérieur de Saint-Sulpice, au sujet du Mississipi, 30 mai 1681, 1er juin 1681, 2 juillet 1682 (vol. II, p. 275).

Mémoire pour Mgr le marquis de Seignelay sur les découvertes du sieur Cavelier de La Salle, au sud et à l'ouest des grands lacs de la Nouvelle-France (vol. II, p. 277).

Lettre de Cavelier de La Salle à un de ses amis où il lui montre les avantages de ses découvertes, qui lui ont coûté plus de 200,000 livres, et où il réfute les accusations portées contre lui, octobre 1682 (vol. II, p. 288).

Lettre du gouverneur de La Barre à Colbert au sujet de la découverte de l'embouchure du Mississipi par Cavelier de La Salle, 12 novembre 1682 (vol. II, p. 302).

Lettre du gouverneur de La Barre à Colbert où il accuse Cavelier de La Salle d'avoir allumé la guerre avec les Iroquois, 14 novembre 1680 (vol. II, p. 303).

Lettre de M. Tronson à M. de Belmont au sujet du livre du Père Hennepin, 13 mars 1683 (vol. II, p. 305).

Lettre du Père Louis Hennepin à l'abbé Renaudau où il se plaint de l'abbé Bernou (vol. II, p. 305).

Lettre du Roi au gouverneur de La Barre où il juge que la découverte de Cavelier de La Salle est "fort inutile" (fragment) 5 août 1683 (vol. II, p. 310).

Placet de Cavelier de La Salle au gouverneur de la Nouvelle-France pour protéger ses forts, 5 octobre 1682 (vol. II, p. 310).

Lettre de Cavelier de La Salle au gouverneur de La Barre, du 2 avril 1683 (vol. II, p. 312).

Lettre de Cavelier de La Salle au gouverneur de La Barre, du 4 juin 1683 (vol. II, p. 317).

Lettre du gouverneur de La Barre au ministre au sujet de Cavelier de La Salle, novembre 1683 (vol. II, p. 329).

Mémoire à MM. les intéressés en la société en commandite de la ferme et commerce de Canada, sur les moyens d'empêcher les fraudes du castor (vol. II, p. 337).

Relation d'un voyage dans le pays des Illinois par MM. Le Gardeur de Beauvais, Eustache Provost, Jean Desrosiers, etc., où sept canots français furent pillés par les Iroquois, 28 mai 1684 (vol. II, p. 338).

Lettre du Père Nouvel au gouverneur de La Barre, de la Baie-des-Puants le 23 avril 1684 (vol. II, p. 344).

Lettre du gouverneur de La Barre au colonel Dongan, où il lui annonce qu'il a renvoyé Cavelier de La Salle en France, 15 juin 1684 (vol. II, p. 345).

Mémoire instructif de l'état des affaires de la Nouvelle-France et de la conduite de Denonville depuis la campagne dernière, 1687, adressé au marquis de Seignelay (extraits) (vol. II, p. 346).

Mémoire adressé au Roi par M. de La Barre en réponse à la dépêche du 10 avril 1684, 13 novembre 1684 (vol. II, p. 348).

Lettres (extraits) de l'abbé Tronson au sujet de Cavelier de La Salle, 12 mars 1684, 8 avril 1684, 10 avril 1684 (vol. II, p. 353).

Article du *Mercuré galant* de mai 1684 sur l'entreprise de La Salle (vol. II, p. 355).

Mémoire du sieur de La Salle sur l'entreprise qu'il a proposée à Mgr le marquis de Seignelay sur une des provinces du Mexique (vol. II, p. 359).

Mémoire pour représenter à Mgr le marquis de Seignelay la nécessité d'envoyer le sieur de La Forest en diligence par la Nouvelle-France (vol. II, p. 370).

Lettre du marquis de Seignelay à M. de Cussy au sujet d'une entreprise sur la Nouvelle-Biscaye, 4 mars 1684 (vol. II, p. 377).

Mémoire de ce qui aura été accordé au sieur de La Salle, Versailles, 23 mars 1684 (vol. II, p. 378).

Lettre du marquis de Seignelay au sieur Dumont au sujet du vaisseau *le Joly* accordé au sieur de La Salle pour passer en Canada avec deux cents hommes, Versailles, 14 avril 1684 (vol. II, p. 380).

Lettre du Roi au sieur de La Salle au sujet de son expédition, où il l'informe que *le Joly* sera commandé par le sieur de Beaujeu (vol. II, p. 381).

Commission du Roi au sieur de La Salle, Versailles, 14 avril 1684 (vol. II, p. 382).

Mémoire pour servir d'instruction au sieur de Beaujeu, 14 avril 1684 (vol. II, p. 384).

Lettre du ministre au sujet de l'équipement du vaisseau *le Joly*, 14 avril 1684 (vol. II, p. 385).

Ordre du Roi qui établit le sieur de Tonty pour commander une des compagnies d'infanterie que Sa Majesté fait embarquer sur le vaisseau *le Joly*, 15 avril 1684 (vol. II, p. 386).

Ordre du Roi pour faire recevoir le chevalier de la Sablonnière en qualité de lieutenant de la Cie du sieur de Tonty, 15 avril 1684 (vol. II, p. 386).

Lettre du marquis de Seignelay au sieur Arnoul pour hâter le départ de La Salle, 17 juin 1684 (vol. II, p. 387).

Antoine Roy

(A suivre)